

## Révision du Plan Local d'Urbanisme : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

*M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :*

### Le Plan Local d'Urbanisme réforme la planification urbaine

La loi relative à la «Solidarité et au Renouvellement Urbains» du 13 décembre 2000 s'affirme comme une loi de refondation de la planification du territoire basée sur une réforme de l'urbanisme, des politiques de la ville, de l'habitat et des transports.

En matière d'urbanisme, la loi SRU, précisée dans ses objectifs et ses modalités d'application par la loi «Urbanisme et Habitat» du 2 juillet 2003, ambitionne d'assurer un meilleur équilibre entre territoire et population. Elle vise notamment à :

- lier l'occupation du sol avec les politiques publiques, en matière de transports et de déplacements, de développement économique, de politique sociale, de politique de l'habitat, ... ;
- intégrer à l'urbanisme la réflexion sur le développement durable, en recherchant une organisation urbaine et un fonctionnement de la ville plus économe, plus solidaire et plus respectueux de l'environnement ;
- affirmer le renouvellement urbain comme une composante à part entière de l'aménagement de la ville ;
- promouvoir la démocratie participative en élargissant le champ de la concertation préalable.

Avec l'application des lois «Solidarité et Renouvellement Urbains» et «Urbanisme et Habitat», le Plan Local d'Urbanisme se substitue au Plan d'Occupation des Sols.

Il couvre l'intégralité du territoire communal, à l'exception du Secteur Sauvegardé doté de son Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Document à double vocation, en matière de planification, de prospective et de gestion réglementaire du droit des sols, le PLU constitue désormais le document de référence pour toute intervention dans les quartiers à développer ou à renouveler. Il intègre ainsi l'ensemble des projets d'aménagement intéressant la commune et assure le décloisonnement entre urbanisme réglementaire et urbanisme opérationnel.

Ayant expressément pour charge de traduire le projet urbain de la commune, il contient un document nouveau, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui exprime les orientations d'urbanisme impulsées par la Collectivité.

### Les motivations de la révision du PLU de Besançon

La révision du PLU de Besançon décidée par délibération du Conseil Municipal le 27 septembre 2001 répond aux nouvelles exigences de la loi SRU.

Couverte par 4 secteurs de POS, le POS secteur Centre approuvé en 1981, les POS secteurs Sud et Est approuvés en 1982 et le POS secteur Nord approuvé en 1995, la Ville de Besançon s'était engagée en 1999 dans une procédure de révision des trois premiers qu'il était question de fusionner en un seul secteur Sud.

La promulgation de la loi SRU du 13 décembre 2000 et l'application à tous de son régime juridique a imposé, pour aboutir à un document unique couvrant l'intégralité du territoire, d'étendre la démarche de révision à l'ensemble des POS sectoriels, exception faite du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur «Battant - quai Vauban» approuvé le 31 janvier 1992. La démarche d'élaboration du Secteur Sauvegardé Centre Ancien s'effectue elle, parallèlement à l'élaboration du PLU avec une vocation patrimoniale affirmée ; elle répondra cependant aux objectifs du projet urbain déclinés dans le PLU et son PADD dont la délibération du 27 septembre 2001 esquissait les premières orientations :

- organiser un développement urbain maîtrisé ;
- promouvoir et organiser le renouvellement urbain des quartiers ;
- encourager la diversité des fonctions urbaines ;
- développer la mixité sociale ainsi que la mixité de l'habitat ;
- préserver et valoriser le patrimoine naturel et architectural ;
- accompagner l'évolution des transports urbains.

Cette première trame a ordonné la réflexion qui permet aujourd'hui de traduire des orientations dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et de les soumettre au débat du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme.

### **La mise en oeuvre de la concertation**

La délibération du 27 septembre 2001 avait également pour objectif de définir les modalités de la concertation préalable organisée auprès du public, conformément à l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

La concertation avec le public est continue tout au long de la procédure d'élaboration. La collectivité fixe par délibération les modalités d'exercice de cette concertation.

La délibération de révision du PLU a précisé une concertation en deux temps :

- un premier temps orienté vers les Conseils de Quartier ;
- un second temps ouvert plus largement au grand public.

L'organisation de cette concertation est mise en oeuvre en collaboration avec le service Citoyenneté et Démocratie Participative.

#### ***\* La concertation avec les Conseils de Quartier s'est déroulée en plusieurs phases :***

- une réunion de lancement de la concertation a réuni l'ensemble des responsables des conseils de quartier en juillet 2002 pour situer et expliciter la démarche ;

- une série de réunions destinées aux Conseils de Quartier regroupés en secteurs géographiques a ensuite été organisée aux mois de novembre et décembre 2002 pour évoquer les grands objectifs de la loi SRU, le rôle du PLU, les premiers éléments de diagnostic et les principaux enjeux ;

- une seconde série de réunions a été consacrée aux Conseils de Quartier en mai et en juin 2003 pour cerner le champ de leur contribution ;

- une dernière réunion des responsables de l'ensemble des Conseils de Quartier s'est tenue le 22 juin 2004 en salle du Conseil Municipal pour exposer la synthèse des principales études réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLU et permettre aux conseils de quartier de présenter leur contribution ;

- le recensement des contributions concerne déjà les conseils de quartier de Palente-Orchamps, de Chaprais-Cras, de Montrapon, de Grette-Butte, des Tilleroyes et de Planoise et démontre l'implication et l'intérêt des Bisontins pour leur quartier. D'autres sont en cours ;

- à ces réunions spécifiques, s'ajoutent les échanges menés lors des réunions publiques préparant le renouvellement des conseils de quartiers et lors de réunions organisées par des conseils de quartier.

**\* La concertation avec le grand public va à présent entrer en phase active**

- le débat d'orientation au Conseil Municipal autour du Projet d'Aménagement et du Développement Durable sera l'occasion d'un premier temps important de concertation avec le grand public. Elle prendra la forme d'une plaquette d'informations, explicitant la démarche et présentant les grandes orientations poursuivies par le PADD et le PLU diffusée chez les Bisontins. En complément, une présentation de ces orientations sera organisée en mairie et accessible sur le portail Web. Les réactions du public y seront recueillies.

- **un second temps**, plus conséquent, sera consacré à l'explicitation du projet de PLU notamment à travers une exposition d'une durée d'un mois dans le courant du premier semestre 2005.

Le recours à un prestataire spécialisé a été décidé pour assurer la réussite de la phase de concertation, pour organiser les points de rencontre avec le public et accompagner la démarche jusqu'à l'enquête publique.

### **L'élaboration associée**

La révision du PLU, et par conséquent l'élaboration des orientations du PADD, se réalise dans le cadre d'une démarche qui réunit les «Personnes Publiques Associées», les institutionnels. Cette démarche d'association, qui intéresse notamment les services de l'Etat, la Région, le Département et les chambres consulaires, est fondée sur un échange des problématiques que chacun rencontre dans l'exercice de ses compétences et un traitement transversal.

L'Etat, à ce titre, a pour mission d'informer la Ville de l'ensemble des mesures qui l'intéressent par le biais d'un document d'information intitulé «Porter à connaissance» qui doit être une liaison continue avec la collectivité tout au long de la procédure.

Les réunions du groupe de travail permettent de présenter les éléments d'avancement et de proposer une forme de validation.

Le groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises :

- le 22 février 2002 pour énoncer la démarche, le contexte et les premiers éléments de diagnostic ;

- le 8 novembre 2002 pour partager le Porter à Connaissance de l'Etat, faire le point sur l'état d'avancement de la procédure, évoquer la nature des études complémentaires à réaliser ou à s'approprier et expliquer les modalités de concertation retenue.

- les 12 et 13 juillet 2004 pour partager le contenu des études réalisées et apprécier les orientations qui en découlent.

Parallèlement à ces réunions plénières, un travail d'association a été entrepris par thème avec les institutionnels, dans le champ de leur compétence ou au regard de leur patrimoine ; en particulier :

- un travail régulier est en cours avec les services de la CAGB dans le champ de la compétence développement économique et de la compétence transport ; cette démarche couvre les relations avec les chambres consulaires en charge de l'activité économique ;

- un travail est en cours de réalisation avec la Chambre d'Agriculture sur le thème de la préservation de l'agriculture périurbaine sous toutes ses formes ;

- des réunions régulières d'information et de coordination sont organisées avec le SMSCOT et l'AUDAB ;

- des relations sont entretenues avec les services de l'Etat dans leurs multiples champs de compétence, DDE, DIREN et le Service Départemental de l'Architecture (ABF) notamment.

Le travail proposé au groupe des Personnes Publiques Associées se fonde sur des études ciblées, dont les thèmes ont été partagés avec eux et qui touchent tous les champs du document d'urbanisme. Certaines approches sont réalisées par les services de la Ville, notamment celles qui concernent l'analyse du recensement de population (RGP 1999) ; d'autres ont été confiées à des prestataires spécialisés.

Sans volonté d'exhaustivité, on pourra citer dans les principaux thèmes des études relatives à l'urbanisme, au patrimoine et à la forme urbaine des premiers quartiers d'extension urbaine périphérique au Centre ancien (Chaprais, Grette-Butte, Fontaine-Ecu, Montrapon), à la requalification urbaine du boulevard Nord, à l'aménagement de nouveaux quartiers (les Vaîtes) ou au confortement de polarités urbaines (Saint-Claude), à l'environnement (et notamment à l'évaluation de la vulnérabilité de la ressource en eau), à la gestion du paysage, ou à des études de renouvellement ou de reconversion urbaine (renouvellement urbain de Clairs-soleils et de Planoise, restructuration du pôle Viotte, reconversion de la caserne Vauban...).

Le travail d'élaboration repose également sur des contributions portées par d'autres collectivités et dont l'incidence sera importante sur le projet urbain : étude d'opportunité et de faisabilité de Transports en Commun en Site Propre, étude d'implantation et de gestion des parcs relais, étude d'aménagement de la liaison Nord-Est, élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation, etc.

### **La finalité du Projet d'Aménagement et de Développement Durable**

Les articles L.123-1 et R. 123-3 du Code de l'Urbanisme précisent que le PLU présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune.

Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

Il doit être établi dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme, notamment :

- l'équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain maîtrisé d'une part et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et à la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part ;

- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs des populations ;

- une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, péri-urbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'environnement, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels et technologiques, des pollutions et des nuisances.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable esquissé dans le cadre de la révision du PLU s'appuie sur des principes qui s'inscrivent dans une optique de développement durable, c'est-à-dire d'équilibre entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement, et dans une dynamique d'agglomération. Ils concourent à un même objectif de recherche de qualité globale de la ville, qui sera relayé par le Projet de Ville «Besançon 2020», pour construire une ville dynamique, équilibrée et harmonieuse.

Constituer un territoire durable passe par un développement raisonné dont le dynamisme de la ville est une condition indispensable. Développer Besançon demande que l'agglomération bisontine accroisse son attractivité et son rayonnement ; cela signifie :

- conforter sa position de capitale régionale et développer les fonctions métropolitaines en s'inscrivant dans des coopérations interrégionales ;
- s'inscrire dans un réseau d'échanges européens ;
- valoriser ses atouts et ses pôles d'excellence ;
- développer l'offre d'accueil des entreprises et des emplois ;
- conforter une offre d'équipements structurants ;
- favoriser l'accueil des nouveaux habitants, en organisant une offre foncière suffisante.

Constituer un territoire durable, c'est aussi rechercher un principe d'équilibre de l'armature urbaine qui met en évidence la nécessaire cohérence à organiser entre habitat, activité et déplacements.

Développer une organisation urbaine cohérente sur l'intégralité de la Ville de Besançon et avec son agglomération signifie :

- poursuivre la ville et la renouveler pour assurer un équilibre entre ville et campagne avec le souci d'économiser l'espace ;
- rechercher un meilleur équilibre des territoires ;
- développer les polarités urbaines : centre-ville et pôles de quartier ;
- poursuivre l'équipement de la ville et de ses quartiers ;
- structurer la mobilité, organiser les déplacements et favoriser les transports en commun.

Constituer un territoire durable, c'est enfin rechercher un objectif de qualité, d'harmonie urbaine et de fonctionnement solidaire. La mixité des fonctions et la densité urbaine permettront des économies d'énergie substantielles et des réductions d'émission polluantes, notamment dans le secteur de l'habitat et des transports avec des bénéfices pour la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique, cela signifie :

- développer une offre d'habitat diversifiée et renouvelée dans sa nature, sa forme et sa qualité environnementale ;

- conforter les mixités urbaines, sociales et de fonctions ;
- rendre le meilleur service à la personne ;
- encadrer, diversifier et promouvoir la qualité de la forme urbaine ;
- améliorer la qualité des espaces publics, des espaces verts, et valoriser le patrimoine bâti et les paysages ;
- utiliser tous les leviers favorables à la qualité environnementale dans la construction ;
- prévenir les risques naturels et technologiques, préserver les ressources.

### **Les orientations du projet d'aménagement et de développement durable**

Fondé sur ces principes de développement durable qui en constituent le socle, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'organise autour de six grandes orientations qui définissent un projet urbain pour une ville dynamique au développement équilibré, solidaire et durable :

- Besançon, Capitale régionale au cœur d'un réseau national et international,
- une ville dynamique pour un développement équilibré,
- des logements pour tous,
- des quartiers où il fait bon vivre,
- un environnement préservé et valorisé,
- des déplacements facilités.

#### **1 - Besançon, capitale régionale au cœur d'un réseau national et international**

Besançon est une métropole régionale ; elle forme avec 58 autres communes, une agglomération qui rayonne sur l'ensemble de la Région Franche-Comté. Le PADD veut conforter ce rayonnement, il prend naturellement appui sur le projet d'agglomération et le schéma directeur approuvés en 2002.

##### **Nouer des alliances avec les villes de l'axe Rhin-Rhône**

Besançon se situe sur un axe européen entre Rhin et Rhône. L'irrigation à grande vitesse par le TGV offre une opportunité pour construire de nouvelles alliances avec les villes et agglomérations de Dijon, Belfort, Montbéliard, Mulhouse, désormais beaucoup plus proches grâce à la grande vitesse. Ces alliances permettront de construire une offre métropolitaine par des services de haut niveau.

##### **Assumer la responsabilité de capitale régionale**

Besançon est une ville universitaire et une capitale administrative. S'y développent des services de haut niveau, pour les entreprises ou à destination des personnes (santé, culture, commerce). L'organisation urbaine renforcera le développement de ces fonctions, leur lisibilité et leur contribution à organiser un projet urbain. Le centre-ville est appelé tout particulièrement à participer à ce rayonnement dans le respect du patrimoine et du site.

##### **Conforter les pôles économiques**

Les sites économiques qui développent des activités de pointe -TEMIS, Pôle Santé- exercent un effet moteur sur le développement économique de toute la région. Ils seront connectés par un système de transport adapté au TGV. Les grands pôles du commerce, le centre-ville, Châteaufarine, Valentin, Besançon-Chalezeule participent également au rayonnement de l'agglomération. Ils seront confortés dans leur fonctionnement ou développés.

### **Anticiper le TGV**

Le TGV Rhin-Rhône est une opportunité de dynamisation du territoire bisontin. Ses effets seront proportionnels à la qualité de l'offre locale : services, desserte des pôles majeurs.

Une bonne connexion des pôles principaux de l'agglomération (TEMIS, Pôle santé, Universités, centre-ville) sera conçue. La gare Viotte est déjà un pôle majeur qui sera conforté par la fonction de pôle d'échange, avec une accessibilité améliorée, et de pôle tertiaire. Les liens entre la gare Viotte et les autres pôles tertiaires de centralité, notamment le centre-ville, devront être améliorés.

La gare de Besançon-Auxon sera une porte d'entrée importante du Grand Besançon.

### **Conforter l'axe Nord-Sud**

L'amélioration des principaux axes routiers (RN 57, RN 83 et RN 73) permettra également de renforcer la position de Besançon au cœur du réseau routier et autoroutier européen (E23 reliant le Nord de l'Europe à la Suisse, achèvement du tronçon des Mercureaux, réalisation de la liaison Nord-Est).

### **Constituer une armature de tertiaire supérieure par les sites universitaires**

23 000 étudiants suivent un cursus à Besançon, à l'Université et dans les grandes écoles ; ils représentent 70 % des étudiants de la région. Cette présence étudiante, notamment au centre-ville qui rayonne internationalement avec le CLA, sera confirmée avec la restructuration du site de l'Arsenal, de la cité Canot et de la rue Mégevand. La Bouloie et le Pôle Santé deviendront des pôles urbains bien insérés dans le fonctionnement de la ville.

Ils constituent un potentiel tertiaire et technologique qui, avec les centres de recherche et de transferts, renforceront une armature de tertiaire supérieure, plus lisible dans la ville.

### **Organiser le projet urbain par un maillage d'équipements**

Besançon accueille des équipements universitaires, hospitaliers, culturels ou sportifs de tout premier ordre. Cette offre sera significativement complétée par l'implantation d'une Salle des Musiques Actuelles et Contemporaines, le nouveau Conservatoire National de Région, des médiathèques... Ces équipements seront répartis sur le territoire afin de proposer une offre qui renforce l'articulation urbaine de l'agglomération bisontine.

## **2 - Une ville dynamique pour un développement équilibré**

### **2.1 - Organiser et accueillir les activités**

Dans la dynamique d'agglomération, Besançon assume pleinement l'accueil d'activités qui trouvent leur place dans la ville centre jouant ainsi son rôle d'entraînement.

#### **Mieux structurer l'accueil des activités économiques**

Besançon entend renforcer ses capacités d'accueil de nouvelles activités dans quatre directions :

- le développement d'un projet ambitieux d'activités tertiaires en cœur de ville. Il faut peser pour conforter le tertiaire public et para-public dans ses différentes dimensions pour les emplois et les services procurés et éviter la dispersion de l'offre tertiaire notamment liée à l'effet TGV. La hiérarchisation et la qualification des sites tels que la Boucle, le site élargi de Viotte, la caserne Vauban et les Portes de Vesoul doivent être faites ;

- la poursuite du développement des pôles d'excellence : TEMIS et Pôle Santé ;

- la réorganisation des zones existantes pour accroître la qualité de leur offre et de leurs aménagements, la qualité urbaine ainsi que leurs capacités d'accueil. Il s'agit là du renouvellement des zones d'activité de Tilleroyes-Trépillot ou Besançon Thise-Chalezeule, des grandes emprises à restructurer à l'image du site Weil (rue de Chaillot), ainsi que des petites zones à maintenir ou étendre ;

- l'organisation d'une offre foncière suffisante dans un souci d'économie d'espace et de qualité urbaine et environnementale pour satisfaire la demande et l'accueil d'activités nouvelles. L'interrogation sur une offre nouvelle en matière d'activité doit être jumelée à la réflexion sur le renouvellement des zones existantes. Elle concerne notamment le secteur des Montboucons. Le périmètre, la destination et la qualification de l'activité des Portes de Vesoul devront être arrêtés.

### **Un développement équilibré des commerces, de l'artisanat et des services**

L'équilibre commercial sera affirmé entre le centre-ville, les sites périphériques et les commerces de proximité conformément au Schéma d'Orientation Commercial et Artisanal (SOCA). Une présence des services dans les quartiers sera favorisée.

### **Développer le tourisme**

Le potentiel touristique constitué par la richesse du patrimoine urbain et historique de Besançon sera développé au travers d'outils pédagogiques et d'infrastructures d'accueil. Le développement touristique, porteur de créations d'emplois, est également facteur de notoriété et de rayonnement. Il sera mis en œuvre conformément aux sept axes du schéma touristique adopté au Conseil Municipal.

### **Préserver l'activité agricole**

L'activité des agriculteurs, maraîchers et horticulteurs, dont l'exercice contribue grandement à la qualité des paysages et du cadre de vie des Bisontins, sera prise en compte et organisée.

## **2.2 - Conforter le centre-ville, cœur de l'agglomération**

Résidentiel et commercial, mais aussi universitaire et administratif, le centre-ville constitue un pôle régional de premier plan.

Inscrit dans un site remarquable, il dispose également d'un patrimoine de grande qualité ; cela lui donne une capacité d'identification et de rayonnement importante.

### **Dynamiser et élargir le centre-ville**

Le confortement de ce centre-ville fédérateur, de ce cœur d'agglomération, représente ainsi un enjeu pour le développement équilibré de la ville dans le cadre d'un maillage urbain plus affirmé.

Cela passe par le maintien du caractère multi-fonctionnel de la Boucle : pôle d'activité important, pôle en matière d'équipements structurants, pôle d'habitat. Le développement des activités (commerces, autre tertiaire privé, administrations...) et des équipements structurants (CNR, nouvelle bibliothèque) sera poursuivi et cela particulièrement par la réalisation du projet Pasteur et la valorisation des sites de Saint-Jacques, du Port Fluvial et des Prés de Vaux.

Accompagnant le développement de la ville, l'organisation du Grand Centre sera affirmée en liant mieux la Boucle, Battant et le pôle de la gare Viotte, nouveau nœud de développement avec la mise en œuvre du projet concernant le site élargi de la gare. La mutation urbaine de la caserne Vauban permettra, après le départ de l'armée, l'affirmation d'un arc urbain notamment tertiaire, de la City à Viotte en passant par Vauban et la place Leclerc. Un second arc urbain reliera la Boucle et la Mouillère à la gare Viotte en passant par les Chaprais et la Place Flore.

### **Valoriser un site exceptionnel**

Concilier la valorisation du patrimoine et le dynamisme du centre-ville constitue l'optique dans laquelle est élaboré le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du centre ancien. Ce document d'urbanisme piloté par l'Etat définira comme le PLU le droit du sol, mais avec des règles spécifiques s'appuyant sur une étude fine du patrimoine bâti et non bâti.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte de valorisation de la vallée du Doubs et des collines qui bordent le centre-ville et lui dessinent un site exceptionnel dont il doit tirer parti.

Dans le prolongement d'actions en cours (place de la Révolution, place Pasteur,...), l'amélioration des espaces publics sera menée dans une démarche d'ensemble.

### **3 - Des logements pour tous**

Faire face à l'étalement urbain, répondre aux attentes de la population par une offre diversifiée de logements constituent un véritable défi que la ville doit relever avec le souci de qualité urbaine, de mixité sociale, d'économie d'espace.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il faut favoriser le renouvellement urbain et permettre une extension urbaine maîtrisée dans le cadre d'une armature urbaine plus affirmée et d'un rééquilibrage du territoire en direction de l'Est de la ville et de l'agglomération.

#### ***3.1 - Organiser une production de logement suffisante***

De 2005 à 2020, l'agglomération de Besançon devrait compter, selon le Schéma Directeur, 20 000 habitants supplémentaires, dont 13 000 sur la ville centre, un dynamisme qui se traduit par la nécessité de construire environ 800 logements neufs par an sur le territoire de la ville.

Pour réaliser cet objectif ambitieux, il est impératif de travailler sur tous les champs potentiels en organisant une offre foncière suffisante dans les quartiers existants, les secteurs en renouvellement et les zones d'extension.

#### ***3.2 - Développer une offre d'habitat diversifiée***

Etudiant, couple sans enfant ou famille nombreuse, personne isolée, personne âgée, chacun doit trouver logement à sa convenance ! La diversité de types de logement et de superficie sera intégrée dans les nouveaux programmes. Le vieillissement de la population sera ainsi pris en compte avec des logements adaptables.

La Ville souhaite une diversité plus grande de l'offre d'habitat : elle entend ainsi favoriser de nouvelles formes d'habitat, intermédiaires entre l'habitat individuel classique très demandé et l'habitat collectif. Ce développement prendra en compte le souci d'économie d'espace et de qualité urbaine.

La mixité sociale sera assurée par la diversité des types d'habitat et se traduira selon les quartiers par un développement de l'accession, des logements non conventionnés ou un développement des logements sociaux. Ainsi, une production de logements sociaux, mieux répartis géographiquement, ira de pair avec la diversification de l'habitat dans les quartiers sociaux.

Dans un contexte urbain où une grande partie des logements sont réalisés dans le tissu ordinaire, l'organisation de la diversification de l'habitat dans ses formes et ses statuts passe par l'accroissement d'une production de logements plus maîtrisée.

### **3.3 - Mener un renouvellement urbain important et une extension maîtrisée de l'urbanisation**

#### **Organiser les conditions du renouvellement urbain**

Besançon dispose d'un potentiel important de renouvellement urbain, de reconstruction de la ville sur elle-même qu'il faut privilégier avec le souci d'intégration, d'harmonie. Ainsi, la probable libération d'emprises militaires (Vauban, Gendarmerie, Lyautey), industrielles ou ferroviaires (La Rotonde par exemple) à laquelle s'ajoutent les espaces disponibles à Brulard ou à la Mouillère montrent des possibilités de construction de logements dans le cadre de recomposition urbaine intéressante. Il en est de même au centre-ville, dans une moindre mesure, sur le site de Saint-Jacques. L'opération Pasteur et celle de la Mouillère, engagée l'une et l'autre, se traduiront par une offre de logements supplémentaires en centre-ville d'environ 400 logements. Il est à noter, du fait des études préliminaires de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), que le potentiel lié au réaménagement des Prés de Vaux est remis en cause.

Une offre de nouveaux logements sera également développée par une action volontaire de la collectivité grâce aux Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) engagées sur les quartiers de Clairs-Soleils et de Planoise. Ce type d'action, engagée également à Pesty, à Palente-Orchamps et à Montrapon, s'appuiera sur une diversification de l'habitat et de la population, sur une recherche d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie qui redonneront un attrait à ces quartiers. Cette démarche de renouvellement diversifiée a pour corollaire de développer la construction de logements sociaux dans d'autres quartiers qui en possèdent peu (centre-ville compris) ainsi que dans les communes de l'agglomération.

#### **Organiser les conditions d'une extension maîtrisée de l'urbanisation**

Parallèlement à ce renouvellement, l'extension maîtrisée de l'urbanisation sera poursuivie pour satisfaire la demande forte de logements en complément des zones de développement déclarées d'intérêt communautaire (Portes de Vesoul et SMAIBO à l'Ouest du Pôle Santé) et dédiées à l'activité économique.

De nouveaux quartiers seront engagés : les sites des Vaïtes et des Planches-Relançons apparaissent particulièrement stratégiques pour compléter le développement urbain et constitueront des projets structurants dans une recherche d'équilibre de l'armature urbaine.

L'urbanisation du secteur des Vaïtes traduit plusieurs options fortes du PADD et apparaît comme prioritaire. Sur un site d'une quarantaine d'hectares, elle permet de mieux lier l'entrée Est de Besançon en cours de restructuration au centre-ville et de construire un nouveau quartier avec un habitat diversifié, plus de 2 000 logements composés en petit collectif, habitat intermédiaire et maison de ville, organisé autour d'une voirie servant de colonne vertébrale et de support aux transports en commun. Ce sera un vrai quartier avec une grande place publique, des équipements sportifs et culturels, un parc... Il constituera une articulation entre les Chaprais, les Clairs-Soleils et Palente et s'inscrira dès sa conception dans une optique de développement durable en intégrant, notamment l'économie d'espace et le choix d'une densité à caractère urbain, la gestion écologique des eaux pluviales, la sobriété énergétique et les énergies renouvelables... Ces aménagements respecteront l'identité des lieux avec des trames vertes et des jardins familiaux.

Le secteur des Planches-Relançons dispose également d'un potentiel important d'urbanisation orienté vers l'habitat et lié à la réalisation de la Liaison Nord-Est. Il pourra faire l'objet d'un développement phasé qui s'appuiera sur des confortements de la trame viaire (prolongement de la rue Chopin, aménagement de la liaison Courtils-Planches) propices à une nette amélioration du fonctionnement urbain de tout le secteur Nord-Est ainsi qu'à la restructuration urbaine du Boulevard Nord.

Ces nouvelles zones seront marquées par une orientation nette en direction d'une forme résolument urbaine qui donne plus de consistance au tissu urbain en particulier dans la proximité des voies urbaines structurantes nouvelles. Cette approche vient accompagner la volonté de donner plus d'épaisseur au centre-ville pour permettre à Besançon de monter d'un cran dans la catégorie des capitales régionales et des grandes villes.

Des quartiers existants, Tilleroyes, Montboucons, Bregille, pourront également être complétés ou prolongés. Ils bénéficieront, pour les deux premiers, des effets structurants de la voie de contournement Nord-Ouest. La prise en compte de l'environnement constituera l'un des points forts de l'élaboration de ces nouvelles opérations : déplacements, présence d'espaces verts, efficacité énergétique, gestion des eaux pluviales, etc.

#### **4 - Des quartiers où il fait bon vivre**

A Besançon, la proximité n'est pas un vain mot et l'attachement au quartier se manifeste fortement. C'est dans le quartier que se conjuguent les relations de voisinage, les services au quotidien : école, commerces de proximité, équipements culturels et sportifs, espaces d'agrément et de jeux pour les enfants...

Aussi, créer ou renforcer la convivialité et la qualité de vie dans les pôles urbains et les quartiers représente un des objectifs privilégiés de la ville.

##### **Améliorer la qualité du bâti et des espaces publics**

De Planoise à Palente à la Boucle, en passant par la «première couronne» (Chaprais, Butte), la ville évolue. Le potentiel de construction de logements dans le tissu urbain des quartiers existants demeure important. Le renouvellement qui s'y produit permet à la ville de se recomposer et nous devons continuer à lui permettre d'évoluer en prenant en compte les caractéristiques et l'identité des quartiers et en permettant des changements marqués par la qualité urbaine et l'harmonie.

En s'appuyant sur les études menées -sur le patrimoine et la forme urbaine notamment- et la concertation, le nouveau PLU marquera la volonté de rompre avec certaines règles aboutissant parfois à une densification brutale et à un manque de cohérence urbaine. Une approche fine et qualitative permettra de lier davantage les espaces publics (rues, places, parcs et jardins...) et le bâti dans un objectif de qualité paysagère globale.

Cette recherche de qualité se traduira dans certains cas par une action publique forte (place centrale aux Clairs-Soleils, intervention à Planoise par exemple) ou par un encadrement réglementaire orientant les projets d'initiatives privées (alignement, emplacement réservé, règles d'implantation et de volumétrie pour le bâti proposées par exemple pour l'encadrement urbain du boulevard Nord). Dans tous les cas, les possibilités d'aménagement de l'espace public y compris de petits espaces, seront étudiées avec beaucoup d'attention.

##### **Organiser les quartiers, leur donner un cœur**

Les cœurs de quartier où se développent la vie sociale avec les commerces, les activités diverses, les espaces conviviaux devront pouvoir être confortés, voire recomposés. Palente, Saint-Claude, Montrapon, Clairs-Soleils constituent des exemples de cette démarche. Mieux organisés, les pôles urbains et les quartiers peuvent être mieux reliés entre eux et au centre-ville. Cette structuration du territoire qui lie le développement de la trame viaire, des transports en commun, la forme et la densité urbaine et le positionnement des équipements publics contribue, là encore, à l'affirmation de l'armature urbaine.

L'opération de renouvellement urbain engagée par la Ville et ses partenaires sur le quartier des Clairs-Soleils permettra de le recomposer en créant une place centrale sur la rue de Chalezeule, regroupant des commerces, des bureaux et des services, et en le liant au réaménagement du parc. Afin de diversifier le type d'habitat, de population et d'améliorer les conditions de vie, un programme important de réhabilitation, de démolition et reconstruction d'immeubles sera mis en oeuvre.

L'opération de restructuration urbaine, également entreprise sur Planoise afin d'affirmer les liens urbains entre les différents espaces conviviaux du quartier, ouvre la question de l'organisation urbaine de ce grand secteur Ouest, qui se prolonge par le confortement de Châteaufarine, l'urbanisation du Pôle Santé et plus tard du SMAIBO, et de la valorisation de ses atouts.

### **Mieux se déplacer**

Mieux vivre dans les quartiers, c'est aussi mieux se déplacer en intégrant tous les modes, y compris les modes «doux» pour les piétons et les cyclistes, mieux accéder, dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, aux équipements et aux commerces et mieux stationner avec un nombre de places de stationnement suffisant dans les programmes de logement.

## **5 - Un environnement préservé et valorisé**

Pièces maîtresses du paysage, le Doubs et les collines dominées par les forts, ont permis à Besançon d'acquérir une image de charme et de qualité, lui valant son label de «ville verte».

A cet ensemble, répondent au Nord des espaces ténus qui peuvent encore jouer un rôle de continuité écologique d'Est en Ouest, de la forêt de Chailluz à la forêt de Franois.

Ces grands espaces, complétés dans le tissu urbain par les parcs, les jardins publics et privés de proximité, représentent autant de lieux d'agrément et d'espaces de respiration pour les Bisontins, sensibles à la richesse et à la diversité de ce patrimoine naturel. La valorisation et la préservation de ces éléments dont il faudra assurer le lien contribuent à l'infrastructure verte de l'agglomération et font partie intégrante du PADD.

### **Préserver et valoriser le patrimoine naturel et les paysages**

Afin de préserver ses paysages et son patrimoine naturel, de maintenir la diversité de la faune et de la flore et d'offrir aux habitants des espaces de nature, la Ville protégera les milieux naturels remarquables de toute urbanisation. Elle veillera également à préserver les paysages de la vallée du Doubs et de ses collines et à poursuivre la requalification des berges du Doubs.

Le secteur des Torcols jusqu'à la forêt de Chailluz, la Chapelle des Buis, le secteur haut des Ragots et le secteur des Vallières verront leur vocation agricole et (ou) naturelle confirmée. Le secteur des Montboucons-Tilleroyes conciliera développement maîtrisé et maintien de vastes zones agricoles.

La mise en réseau des espaces naturels et paysagers contribuera :

- à la préservation de la biodiversité par l'existence de continuités écologiques ;
- au renforcement de la fonction sociale et d'aménité de ces espaces par des continuités de cheminement ;
- à l'intégration paysagère par des aménagements de qualité des réseaux de déplacement et des entrées de ville. Elle s'appuiera dans sa mise en oeuvre sur l'étude de paysage réalisée.

### **Conforter et reconquérir des espaces verts en milieu urbain**

Les aménagements de parcs existants (Planoise) ou de nouveaux espaces (Mouillère, Prés de Vaux par exemple) participeront à la présence de la nature en ville. D'une manière générale, les zones de renouvellement urbain constitueront de réelles occasions de rechercher de nouveaux espaces verts publics pour les habitants, notamment dans la première couronne où ils font particulièrement défaut.

### **Créer des liaisons «douces» dans la ville**

La création d'un réseau en «toile d'araignée» permettra aux Bisontins de se déplacer sur des espaces aménagés pour le confort et l'agrément des piétons et cyclistes. A l'échelle de la ville, il leur permettra de gagner les lieux de loisirs et les zones naturelles depuis le centre-ville et les quartiers. Des grands axes s'inscriront dans cette optique et feront l'objet d'aménagement paysager.

### **Préserver la qualité de la ressource en eau**

L'eau est précieuse et vulnérable. Pour mieux savoir comment la protéger, la Ville a fait réaliser une étude sur les risques de pollution de la ressource. Au-delà des protections réglementaires, elle suivra avec vigilance la gestion des espaces naturels, des aquifères puissants comme le marais de Saône, qui, bien que n'étant pas situé sur le territoire de Besançon, alimente en eau près de 50 000 Bisontins. Un travail de sensibilisation sur cet enjeu, de gestion écologique du cycle de l'eau et de gestion des eaux usées, sera assuré à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

### **Développer la qualité environnementale dans la construction et l'efficacité énergétique**

La démarche de développement durable dans la construction devra intégrer l'efficacité énergétique, l'économie d'eau, les matériaux durables, l'implantation et l'orientation des bâtiments, etc. Toutes les pistes réglementaires et incitatives seront utilisées pour progresser dans cette direction.

Le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie (bâtiment de «type passif») doivent s'intégrer plus fortement dans les programmes de construction pour lutter contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique.

### **Limiter les nuisances et les risques**

Etre une ville soucieuse de la qualité de son environnement, c'est intégrer les risques naturels et technologiques et réduire les nuisances. Le PLU décline l'ensemble des contraintes liées à ces enjeux. Il prendra ainsi en compte les préconisations du Plan de Prévention des Risques d'Inondation lorsqu'il sera réalisé par l'Etat. L'application du classement sonore des voies sera réalisée afin de limiter l'impact des nuisances sonores sur les quartiers.

## **6 - Des déplacements facilités**

Aujourd'hui à Besançon, plus des trois-quarts des déplacements domicile/travail s'effectuent en automobile. Il faut dire qu'en moyenne 15,6 km séparent les Bisontins de leur lieu de travail... Mieux se déplacer est donc une véritable priorité à l'échelle de l'agglomération, priorité qui a été réaffirmée dans le cadre des Plans de Déplacements Urbains en vigueur depuis juin 2001.

Anticiper le développement des déplacements, améliorer le maillage d'infrastructures et assurer la cohérence avec l'habitat et les activités, développer les transports en commun, proposer des alternatives fiables et qualitatives à l'automobile et mettre en place une politique de stationnement cohérente et ambitieuse constituent les grands axes du PADD pour contribuer à l'affirmation de l'armature urbaine et améliorer les conditions d'accessibilité en ville.

### **Renforcer le réseau de voirie**

Voie de contournement des Montboucons, voie des Mercureaux, liaison Nord-Est à réaliser... ces nouvelles infrastructures permettront d'améliorer la desserte de la ville et de l'agglomération et d'accroître la fluidité du trafic. En lien avec ces nouvelles voiries, le PADD souligne l'importance d'un maillage hiérarchisé permettant d'améliorer la liaison entre la périphérie et le cœur de Besançon et de mieux organiser le développement urbain.

La trame viaire sera ainsi complétée et organisée dans sa hiérarchie par l'inscription de nouvelles liaisons urbaines telles que la liaison Ouest (prolongeant le boulevard Kennedy jusqu'à Brulard), la liaison Est (de l'entrée de ville Est à Rivotte par le secteur des Vaïtes, le boulevard Diderot et l'avenue de Chardonnet), la liaison Nord (entre liaison Est et futur parvis Nord de la gare Viotte), la restructuration urbaine du boulevard Nord ou la réalisation de voies de desserte vascularisant le secteur Nord-Est.

La Ville portera une attention particulière à la qualité environnementale des secteurs concernés par ces nouvelles infrastructures pour lesquelles les aspects paysagers seront pleinement pris en compte.

### **Développer le maillage de transport en commun et l'intermodalité**

Mis en place à l'échelle du Grand Besançon, le réseau GINKO dessert 59 communes et assure l'équivalent de 180 voyages par habitant et par an, soit le double de la moyenne des villes de taille équivalente. Aller plus loin suppose de consolider ce réseau, grâce à l'aménagement de parcs relais, de pôles de connexion entre les différentes lignes, et en créant de nouvelles offres combinant les liaisons TGV/TER/Transports en commun.

Pour assurer plus de fluidité et de rapidité, la CAGB a lancé une étude d'opportunité et de faisabilité d'un transport en commun sur un couloir réservé (transport en commun en site propre - TCSP).

### **Favoriser les moyens de déplacements alternatifs à la voiture**

Marche, vélo, VTT, rollers, trottinette... autant de «modes doux» pour se déplacer qui sont en pleine expansion. Le développement des pistes cyclables, en lien avec la véloroute, et d'itinéraires piétons permettront aux Bisontins de découvrir une nouvelle qualité de ville, dans le cadre de leurs déplacements quotidiens mais aussi de leurs loisirs, avec une ouverture facilitée sur les espaces naturels du territoire de l'agglomération.

### **Mettre en place une politique de stationnement ambitieuse et cohérente**

Avec l'opération «1 € la nuit», la Ville a déjà innové en matière de stationnement. Une réflexion devrait se poursuivre avec le développement des parcs relais en lien avec les transports en commun, la mise en œuvre de tarifications «spécial résidents», l'évolution du stationnement longue durée gratuit, ou bien encore la mise en place de chèques déplacements pour accroître l'attractivité du centre-ville.

Ces mesures concernant le stationnement public sont à rapprocher de la réévaluation des normes de stationnement des particuliers dans les opérations de construction proposées par le PDU.

Voici exposés les grands principes du PADD ; je vous invite à débattre et à acter ce point d'étape important dans l'élaboration du PLU de Besançon.

**«M. LE MAIRE :** Vous savez que j'ai souhaité, avec l'ensemble du groupe majoritaire qu'en 2005 nous puissions travailler à l'élaboration, entre nous mais aussi avec les Bisontines et les Bisontins, d'un projet de ville qui s'appellera «Besançon 2020», pour faire face bien sûr aux défis modernes et pour qu'on puisse construire une ville qui soit, comme l'est déjà aujourd'hui Besançon mais peut-être un peu plus, une ville harmonieusement dynamique tant il est vrai que ce terme harmonieusement dynamique traduit

bien l'image de notre ville, à savoir le dynamisme, le tonus mais aussi l'harmonie et la qualité de vie. C'est une démarche à long terme. Pourquoi ? Vous le savez bien, toutes les évolutions économiques, culturelles, sociales sont importantes et d'une façon ou d'une autre, ont des conséquences sur le fonctionnement d'une ville et ce que nous voulons, nous, c'est anticiper pour faire en sorte que la Ville soit prête à faire face aux changements importants qu'elle aura à subir dans les années à venir dans bien des domaines.

On a déjà beaucoup parlé du PLU qui sera adopté fin 2005, début 2006 et qui va donc décliner notre réflexion sur la ville, son caractère urbain : déclaration spatiale, territoriale. C'est un très très grand projet et nous aurons l'occasion d'en reparler mais la première phase de ce PLU c'est l'élaboration d'un PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). En 2005, nous devons parler de ce PADD qui est donc un premier travail préalable à la mise en place de notre PLU qui devra être en totale harmonie avec notre projet d'agglomération et avec le schéma de cohérence territoriale. Tout cela doit bien entendu s'articuler pour fonctionner mais ce PLU a un axe transversal fort : le développement durable. Cela semble récurrent mais il est utile de toujours rappeler que c'est un des axes forts de notre politique qui commence d'ailleurs à être connu parce que j'ai observé l'autre jour qu'une étude sérieuse faite par un banquier, Dexia, classait Besançon première ville de France pour la gestion des espaces verts et dans les meilleures pour ce qui concerne le traitement des déchets.

Michel LOYAT va, dans quelques instants, présenter ce projet. J'ai souhaité qu'on fasse cela avec un power point pour en faciliter la compréhension. Je voudrais tout d'abord remercier le Service Urbanisme qui a beaucoup travaillé -l'Adjoint a aussi beaucoup travaillé bien sûr- Catherine HATON-PEREZ, la Directrice, Pascal MILLARD, Nathalie CARO et l'ensemble du service se sont beaucoup investis pour que ce PLU se fasse dans de bonnes conditions et surtout qu'il soit très bon pour la Ville.

Rapidement les grandes orientations de ce PADD : tout d'abord nous voulons que Besançon soit placée au sein d'un réseau national et international. C'est toute la problématique de l'accessibilité, des transports, du TGV, de l'excellence économique. Le deuxième point, nous voulons asseoir durablement notre développement touristique et économique. Je crois que l'on peut dire que nous sommes actuellement dans la bonne direction mais il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour que cette ville demeure une capitale d'excellence mais aussi une capitale équilibrée.

Le troisième axe concerne le logement. Nous devons construire et offrir des logements pour toutes et pour tous. Le schéma directeur en fixe la barre, le nombre d'habitants en plus à atteindre d'ici 2020 : c'est 20 000 pour l'ensemble de l'agglomération du Grand Besançon dont 13 000 uniquement pour Besançon afin que justement nous puissions constituer un pôle d'équilibre dans l'Est de la France. 13 000 habitants, cela représente à peu près 800 logements à construire par an. C'est un objectif ambitieux pour lequel il va falloir mobiliser nos moyens et nos énergies car il ne sera pas facile à tenir. Pour cette ville nouvelle que nous voulons construire, trois exigences devront être satisfaites : tout d'abord la qualité urbaine et je le redis clairement, nous ne devons pas reproduire les erreurs, on peut employer ce terme, architecturales qui ont conduit à des aberrations dans un certain nombre de quartiers. Je précise tout de suite que ce n'est pas une attaque contre les équipes précédentes, auxquelles d'ailleurs je participais ainsi que Michel car le Plan d'Occupation des Sols avait émis une réglementation qui était opposable et qui autorisait ces erreurs. L'intérêt de notre PLU c'est de faire en sorte que nous ne puissions pas les reproduire.

Deuxième exigence : la mixité urbaine doit être encore plus recherchée et affirmée, c'est-à-dire qu'on doit pouvoir trouver un habitat individuel ou collectif en accession ou en location qui réponde à ces besoins. Troisième exigence : l'économie d'espace, ce qui signifie qu'on doit être vigilant à la consommation d'espaces et étudier toutes les possibilités de reconstruction, de renouvellement urbain

sur les friches, qu'elles soient industrielles -on en connaît quelques-unes même si pour celles-là à mon avis la reconstruction va être largement hypothéquée par le PPRI- ou plus certainement les friches militaires.

Quatrième orientation : on doit accroître la qualité de la vie dans l'ensemble des quartiers de Besançon dont chacun devra être doté d'un centre attractif. C'est vrai bien sûr pour les deux ORU que nous sommes en train de mettre en place : Clairs-Soleils et Planoise mais c'est vrai aussi pour l'ensemble des autres quartiers de cette ville, je pense par exemple, on en a parlé dernièrement pour le quartier de Saint-Claude ou pour les Chaprais voire Bregille. Donc nous devons être vigilants que ces cœurs de quartiers existent, que l'on réfléchisse aussi sur les déplacements et spécialement les déplacements avec les modes doux à l'intérieur du quartier mais aussi entre les quartiers.

Cinquième orientation : nous devons préserver et valoriser notre environnement, c'est-à-dire que nous devons augmenter encore nos efforts en direction entre autres des énergies renouvelables, intégrer à notre réflexion cette problématique, mettre en place des quartiers, nous le verrons dans quelque temps, qui deviennent des quartiers durables, comme ceux que nous avons pu voir par exemple à Fribourg en Brisgau où ils intègrent entre autres le quartier Vauban car Vauban a aussi sévi là-bas en Allemagne mais aussi la gestion des risques naturels et industriels, par exemple le problème des inondations.

Et enfin sixième et dernière orientation que nous retrouverons très fort dans ce PLU, c'est le problème des déplacements. Nous devons faciliter les déplacements à l'intérieur de l'agglomération mais bien sûr aussi à l'intérieur de la ville. C'est une compétence de l'État pour ce qui concerne les voies de contournement, c'est une compétence de l'Agglomération pour tout ce qui touche aux transports en commun en site propre. Mais il est clair que la Ville de Besançon aura aussi à s'impliquer assez largement dans ces réflexions.

Je vais terminer en précisant que ce travail est, j'insiste bien sur ce point, conduit dans une totale logique d'immersion dans l'agglomération. Il n'est plus envisageable effectivement que la Ville de Besançon conduise sa réflexion sans que cela soit une réflexion d'agglomération. C'est un document qui n'est pas fait par Besançon mais il est fait pour Besançon et pour son agglomération car il doit être bâti en cohérence avec l'intérêt des 58 autres communes qui sont parties prenantes de notre agglomération. Je crois que c'est quelque chose d'important sur lequel je me permets d'insister car si on a balbutié certainement pendant beaucoup d'années, maintenant cet esprit d'agglomération est partie prenante de toutes nos réflexions et on va retrouver dans le PLU et déjà dans ce PADD des choses qui vont dans cette direction-là. D'autre part, et vous vous en doutez bien, ce travail va être fait en laissant une place très importante à la concertation et une agence spécialisée dans les PADD, les PLU, a été retenue, c'est Esprit Public Exaltal. Les représentants sont présents dans la salle, je les ai déjà rencontrés. Ce ne sont pas des Bisontins mais merci quand même de venir travailler à Besançon où vous êtes les bienvenus. Pourquoi avoir retenu cette agence ? Parce qu'elle est spécialiste en la matière et est déjà intervenue dans un certain nombre d'autres villes. Une plaquette d'information destinée à tous les Bisontins sera publiée avec le BVV de janvier, il y aura une exposition du PADD au Service Urbanisme, il y aura aussi un registre mis à la disposition des citoyens et puis une innovation, ce n'est pas pour faire «branché» mais parce que c'est d'un accès facile, il y aura un forum mis en ligne pour effectivement pouvoir dialoguer sur ce PADD. Nous aurons d'ailleurs intérêt à suivre parce qu'Internet c'est bien mais lorsque des questions sont posées, il faut quand même que l'on puisse y répondre. Et puis bien sûr, vous vous en doutez bien, le Maire ira à la rencontre des habitants des quartiers pour expliquer ce PADD. C'est une nécessité mais c'est aussi pour moi un plaisir dont je ne me priverai pas. Mais je n'irai pas seul, j'irai avec la Première Adjointe, avec l'Adjoint à l'Urbanisme, avec l'ensemble des Adjoints, c'est une vraie concertation, expliquer ce projet mais aussi écouter et modifier encore un certain nombre de choses qui ne sont pas arrêtées.

Voilà ce que je voulais vous dire, c'est peut-être un peu long mais ne perdez pas de vue que ce PADD est important, c'est surtout la première phase d'un PLU qui va s'engager, qui va nous permettre de dessiner la ville pendant 20 ans. Ça vaut la peine qu'on y consacre quelques instants et aussi, si vous le voulez bien, un minimum d'attention. Maintenant Michel je te passe la parole et tu lances le power point, il faudra qu'on y trouve un autre nom.

**M. Michel LOYAT :** Le Plan Local d'Urbanisme définit des droits, des contraintes et encadre ainsi l'évolution de la ville. Il encadre aussi l'action de chacun : permis de construire, déclaration de travaux particulièrement. Le nouveau PLU sera arrêté courant 2005 avec des zonages et des réglementations modifiés mais avant cela, et vous l'avez dit, il est logique et la loi nous l'y oblige d'ailleurs, de présenter au Conseil Municipal les grandes orientations, les options fortes traduisant le projet urbain. C'est le PADD qui donne ainsi du sens et éclaire les règles du nouveau PLU.

Dans l'élaboration de ce projet, nous avons naturellement croisé, relié les différents aspects du développement avec le souci d'améliorer la cohérence urbaine particulièrement entre habitat, activité, déplacement, environnement mais nous avons retenu une présentation simple où l'on retrouve des distinctions classiques, une présentation qui sera la même dans la plaquette diffusée au mois de janvier avec 6 orientations.

Première orientation : Besançon au cœur d'un réseau national et international et là vous avez un schéma du schéma directeur justement. Avant de proposer les options en matière d'habitat, en matière d'activité, d'environnement, de déplacement, c'est-à-dire celles qui correspondent à l'organisation spatiale de la ville et donc au PLU, il est important de souligner et vous l'avez fait Monsieur le Maire, l'apport des réflexions antérieures qui ont permis de situer la ville, de situer l'agglomération dans l'échelle la plus large et de définir des axes stratégiques pour développer l'attractivité de cette agglomération capitale régionale. Le schéma directeur puis le projet d'agglomération ont ainsi été des étapes importantes pour forger une analyse et des orientations communes pour l'ensemble de l'agglomération. Je ne les reprendrai pas maintenant puisque vous les connaissez, Jean-Claude CHEVAILLER notamment les a présentées.

Je soulignerai seulement que si le programme TGV Rhin-Rhône constitue un atout important, il est aussi un défi. Un défi car il doit être accompagné d'une stratégie d'alliance sur l'axe Rhin-Rhône, il doit être accompagné d'une augmentation de l'offre économique et particulièrement tertiaire, du tertiaire de centralité situé sur la ville et d'une connexion satisfaisante entre les grands pôles liés au système TGV. L'affirmation de l'armature urbaine est nécessaire et permet une meilleure inscription des pôles d'activités, des équipements structurants dans l'agglomération. Je ne prendrai qu'un exemple : la présence étudiante sera confirmée au centre-ville avec notamment la réorganisation du site de l'Arsenal et la rénovation de Canot ; de manière complémentaire, le site de la Bouloie se recompose et gagne en lisibilité avec la voie de desserte et de contournement et TEMIS. Le pôle santé en entrée de ville, lui, se construit.

Deuxième orientation : une ville dynamique pour un développement équilibré. Avec la Communauté d'Agglomération, le développement économique s'organise d'abord à l'échelle de l'agglomération et la taxe professionnelle unique a mis fin à la compétition stérile entre les communes, ce qui était le cas il y a encore quelques années. Dans ce cadre Besançon entend néanmoins assumer pleinement ses fonctions d'accueil d'activités, les activités en tout cas qui trouvent leur place dans la ville centre. Besançon, avec la CAGB, organisera mieux son offre dans quatre directions : le développement d'un tertiaire de centralité en cœur de ville, la poursuite du développement des pôles d'excellence : TEMIS microtechniques et TEMIS pôle santé, la réorganisation des différentes zones existantes pour accroître la qualité de leur offre et de leurs aménagements. On peut constater que les activités économiques occupent en effet un espace important sur Besançon, bordent souvent des entrées de ville et des axes structurants et la qualité urbaine n'est pas toujours au rendez-vous.

Autre orientation, c'est l'organisation d'une nouvelle offre foncière suffisante et de qualité. L'équilibre commercial sera quant à lui affirmé dans le cadre du SOCA, équilibre entre le centre-ville, les grands pôles périphériques et le maillage dans le quartier. Enfin, Besançon veillera à préserver des activités agricoles. Développement équilibré avec le confortement du centre-ville dans le cadre d'un maillage fort, cela constitue un enjeu pour la qualité et l'équilibre du développement, un enjeu d'ailleurs souligné dans le schéma directeur et dans le projet d'agglomération. Le centre-ville est fédérateur, il est porteur d'histoire, d'identité et remplit des fonctions importantes pour la capitale régionale. Il représente un véritable atout. La dynamisation du centre-ville et la valorisation du patrimoine seront poursuivies et c'est dans cette double perspective qu'est élaboré le plan de sauvegarde et de mise en valeur puisque nous avons sur le centre ancien et sur Battant autre chose que le PLU, c'est le PSMV. La réalisation des passages Pasteur et la reconversion des sites de Saint-Jacques et du port fluvial s'inscrivent dans cette optique.

Je voudrais insister maintenant particulièrement sur l'élargissement du centre-ville, accompagnant le développement de la ville. L'organisation du grand-centre sera affirmée en liant la Boucle, Battant, le pôle de la gare Viotte et en dessinant ainsi un arc tertiaire qui ira de la gare Viotte à la City en passant par Vauban, Vauban recomposé après le départ de l'Armée. Le pôle Viotte, pôle multimodal et demain pôle tertiaire important avec la mise en œuvre d'un projet d'aménagement représente un véritable nœud dans ce centre élargi et dans l'armature urbaine de l'agglomération.

Troisième orientation : des logements pour tous. Nous réaffirmons dans le PADD l'importance de la production suffisante de logements et de la diversification de ceux-ci, cela bien sûr avec le souci de qualité urbaine, de mixité sociale et d'économie d'espace. Pour freiner l'étalement urbain et la spécialisation excessive entre la périphérie et Besançon, il importe d'accroître l'offre d'habitat individuel et d'habitat intermédiaire sur Besançon mais également d'influer sur la demande en matière d'habitat.

Ces différents objectifs seront poursuivis en combinant le renouvellement urbain et une extension maîtrisée de l'urbanisation. Besançon poursuivra ainsi une action volontaire de reconversion des grandes emprises, qu'elles soient militaires, ferroviaires ou industrielles et là nous pouvons citer les principales emprises militaires : Joffre, Vauban, La Pelouse. Il y a également les emprises ferroviaires sur le site élargi de la gare Viotte avec la Rotonde et ce qui est en cours sur la Mouillère. En les pointant, nous mesurons l'importance des emprises au centre-ville ou dans la proche proximité du centre-ville. Le renouvellement urbain mené dans des quartiers où dominent les logements sociaux permettra d'accroître l'attractivité et la diversification de ces quartiers et là c'est le projet de l'ORU sur Clairs-Soleils, également sur Planoise et dans d'autres quartiers. Sur une part importante de la ville, le renouvellement urbain est avant tout le fait de l'initiative privée et nous ne devons jamais l'oublier. Ici un hangar qui se transforme en immeuble ou en maison et cela dans le cadre du règlement, nous y reviendrons dans la partie suivante. Nous attachons une grande importance à la qualité dans tous les quartiers et notamment dans ce que l'on appelle parfois le tissu ordinaire. De manière complémentaire au renouvellement, l'extension urbaine maîtrisée permet d'offrir de nouveaux logements, d'accroître la diversité de ceux-ci et aussi de compléter l'organisation urbaine.

A la différence d'autres villes, Besançon dispose d'espaces importants susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation mais il est proposé avec ce PLU une maîtrise de l'urbanisation à la fois pour économiser l'espace, préserver une trame verte. Vous avez l'exemple d'un secteur très important, celui des Vaïtes ; c'est un secteur structurant et prioritaire pour l'urbanisation. Il représente en effet un enjeu pour le fonctionnement global de la ville, il permet de mieux lier le centre-ville et l'entrée Est, le développement des transports en commun et l'équilibre de la ville. Il permet également de réaliser un quartier illustrant plusieurs des orientations fortes du PADD : habitat diversifié entre collectif et maison de ville, importance des espaces publics et environnement. En lien avec la liaison Nord-Est dont je rappelle le tracé, je dis bien le tracé, reste à adopter de manière précise, une trame de voirie complétée, le secteur des Planches

participera lui aussi à une réorganisation du secteur Nord-Est de la ville qui dispose par ailleurs d'établissements scolaires, d'équipements sportifs et d'équipements d'animation. Les Tilleroyes et les Montboucons auront quant à eux une urbanisation complémentaire avec moins de densité, en maintenant de vastes espaces agricoles et naturels.

Nous passons maintenant à la quatrième orientation : des quartiers où il fait bon vivre. La qualité de vie s'apprécie beaucoup à l'échelle du quartier. Nous mettrons ici l'accent sur ce qui est directement concerné par le PLU, le projet de ville lui développera l'ensemble des aspects qui définissent la qualité de vie dans un quartier. Soulignons tout d'abord l'importance à accorder à la qualité des espaces publics, à la qualité des constructions dans les quartiers, dans tous les quartiers et le Maire a rappelé tout à l'heure qu'il y avait eu un certain nombre d'erreurs notamment dans certains quartiers. Le PLU prendra appui sur les études réalisées sur l'ensemble du tissu urbain, des études de grande qualité, des études très fines qui ne sont pas faites pour le plaisir mais qui permettent de fonder un règlement. Nous nous appuierons également sur la concertation, concertation engagée depuis maintenant à peu près trois ans et particulièrement avec les conseils de quartiers. Le PLU permettra à la Ville d'évoluer ainsi plus harmonieusement et il marquera la volonté de rompre avec certaines règles qui ont parfois abouti à une densification brutale et à un manque de cohérence urbaine, par exemple la règle des 22 mètres aboutissant parfois à des résultats non recherchés. Une approche plus qualitative, moins arithmétique, liera davantage les espaces publics, les rues, les places, les parcs et le bâti. Dans certains cas, cela s'accompagnera d'une action publique forte, dans d'autres seulement de l'encadrement réglementaire avec tout ce que cela suppose quand cela repose sur l'initiative privée, les choses se font en fonction de l'action de chacun. Le travail sur la forme urbaine permettra ainsi d'allier qualité et densité. Organiser les quartiers, leur donner un cœur est également important pour les activités diverses, les relations, la convivialité. Les cœurs de quartiers, vous aviez un exemple tout à l'heure avec Ile de France sur Planoise, avec les Clairs-Soleils, les cœurs de quartiers seront ainsi confortés, réorganisés. C'est le cas aussi avec Saint-Claude où se conjuguent aujourd'hui l'intervention publique et l'intervention privée suite à l'incendie du Leader Price et cela pour réaliser une place où se situera l'entrée de la nouvelle surface commerciale qui ne sera d'ailleurs peut-être pas un Leader Price. Et cela sera poursuivi avec l'encadrement du PLU.

Cinquième orientation, un environnement préservé et valorisé : Besançon a depuis des années le label de ville verte traduisant la qualité paysagère liée bien sûr au site, au climat, mais aussi au choix opéré depuis des décennies, des choix que nous allons confirmer. Le PADD réaffirme l'importance de la trame verte qui je crois apparaît bien sur cette carte, trame verte de Besançon s'intégrant plus globalement dans l'infrastructure verte de l'agglomération définie dans le schéma directeur. La ville protégera ainsi les milieux naturels remarquables de toute urbanisation. Elle veillera également à préserver les paysages de la vallée du Doubs, de ses collines et à poursuivre la requalification des berges du Doubs, le parc de la Mouillère en est un exemple. De vastes secteurs agricoles ou naturels seront confirmés aux Torcols, Chapelle des Buis et Vallières et dans les deux derniers cas il s'agit de choix, des études ont été menées notamment sur les Vallières par rapport à l'urbanisation mais compte tenu de la qualité paysagère d'une part et des contraintes d'autre part, nous proposons de maintenir ce secteur dans le domaine agricole et naturel. Le développement maîtrisé permettra le maintien de vastes espaces également aux Montboucons et aux Tilleroyes tout en permettant le développement notamment de l'habitat. Les parcs publics et privés complètent cette trame verte, une trame à laquelle participent les liaisons douces reliant ces différents espaces, ce qui est représenté un peu sur ce schéma. Les grands axes et particulièrement les entrées de ville feront l'objet d'aménagement paysager, je pense particulièrement à Casamène et à cette entrée de ville, aux Hauts de Saint-Claude avec le projet des Portes de Vesoul et à l'entrée Est qui est en cours, projet mené par la Communauté d'Agglomération. Les risques de pollution de l'eau seront mieux pris en compte ainsi que la gestion de l'énergie. Le PADD intégrera les contraintes liées aux nuisances sonores et aux risques naturels et technologiques...

**M. LE MAIRE :** Ce que vous voyez en rouge, en fait c'est le PPRI qui est quand même une de nos sources d'inquiétude car vous le voyez là, nul n'est à l'abri, le Préfet d'ailleurs est quasiment dans l'eau, le centre de secours chargé de lutter contre les inondations est sous 1,50 mètre d'eau là, la Mairie aussi... C'est pour cela que nous avons demandé une contre-expertise par rapport à ce document-là qui, je vous le signale quand même, est maintenant un document qui nous est opposable puisque nous sommes considérés comme sachant. Tout ce qui est rouge sur ce plan est inconstructible. Donc le problème est largement réglé pour les Prés de Vaux, le parking des Remparts Dérasés est sous 1,50 mètre d'eau, donc c'est assez inquiétant. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter mais je crois qu'on ne l'a jamais montré publiquement, or c'est important de voir ce qu'est le PPRI actuellement : rouge c'est aléa très fort, orange aléa fort, vert aléa moyen à part le haut de la Grande Rue, Besançon va devenir une cité lacustre, seule la Citadelle est au sec.

**M. Michel LOYAT :** Heureusement ce n'est pas encore le PPRI, c'est une étude préalable avec une contre-expertise sinon l'orientation de confortement du centre-ville serait presque à changer mais nous la maintenons parce que naturellement concernant le centre-ville et notamment la Boucle, on ne va pas ne plus rien faire sur la Boucle et le PSMV est établi dans l'optique où l'on peut encore bâtir. Pour les Prés de Vaux et Casamène effectivement, c'est sans doute différent.

**M. LE MAIRE :** L'avenir de Besançon ce sont peut-être les gondoles, avec la Place Saint-Pierre ressemblant à la Place Saint-Marc.

**M. Michel LOYAT :** Nous pouvons passer à la dernière orientation : des déplacements facilités et là j'irai assez vite puisque le PLU s'inscrit dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU), et le PLU doit permettre au PDU justement d'être mis en œuvre. L'élaboration du PADD et demain du PLU est aussi l'occasion de lier davantage urbanisme et déplacements. Les principaux axes du PDU sont rappelés très brièvement, premier axe : renforcer le réseau de voirie et vous avez là en pointillé la liaison Nord-Est et la liaison Est entre l'entrée Est et le centre-ville...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas contractuel le pointillé, c'est pour montrer qu'on va de l'Est à l'Ouest.

**M. Michel LOYAT :** Non, le tracé n'est pas contractuel.

**M. LE MAIRE :** Le tracé n'est pas contractuel et ça ne présume en rien de ce que sera le tracé futur que personne ne connaît.

**M. Michel LOYAT :** Ce sera dans ce secteur-là.

**M. LE MAIRE :** Ce qui est juste, ce sont les flèches à chaque bout, au milieu tout se discute !

**M. Michel LOYAT :** Vous avez aussi la liaison Nord, entre la rue de Vesoul et la rue de Belfort et là c'est aussi très important y compris par rapport à ce que l'on a dit sur la place de la gare Viotte et de ce projet dans l'ensemble urbain et enfin, je crois que ça s'appelle la liaison Ouest pour le moment, c'est la liaison entre le boulevard Kennedy et le boulevard Mitterrand. Ce sont des éléments du PDU.

Deuxième axe -je ne reviens pas sur la hiérarchisation entre les voiries, ce sont des éléments qui vous sont connus- c'est le développement du maillage de transports en commun et développement de l'intermodalité. Là encore, je ne vais pas développer le PDU car je pense que Jean-Claude interviendra dans le débat mais ce n'est pas l'objet principal de ce PADD. Je soulignerai une chose : deux études sont menées actuellement par la CAGB, elles concernent les parcs relais et les TCSP (Transports en Commun en Site Propre). Il ne s'agit pas de faire une étude sur l'opportunité mais sur le tracé précis, sur les matériels. Ce sont des études effectivement importantes dont nous aurons les conclusions dans peu de temps, cela nous permettra de les intégrer au PLU, nous ne pouvions pas les intégrer naturellement dans le PADD mais c'est un élément qui sera important puisqu'on sait bien qu'il y a des liens importants entre déplacements, particulièrement TCSP, et recomposition urbaine.

Enfin dernier axe du PDU, ce sont les déplacements que l'on appelle les modes doux et là vous avez des liaisons essentiellement vertes en terme de couleur, pour la marche à pied, pour le vélo avec une sécurisation et la vélo-route de Nantes à Budapest dont des morceaux sont en cours de réalisation. Voilà les principaux points.

Nous avons terminé ce résumé des orientations. Je crois que cela montre comment les différents développements se complètent, combien les différentes échelles doivent être prises en compte, échelles de l'agglomération mais également échelles du quartier, échelles du secteur, échelles de la ville.

Je remercie tous les collègues élus, tous les services également qui se sont impliqués dans ce travail collectif. Je tiens bien sûr à remercier particulièrement, mais le Maire l'a fait tout à l'heure, Pascal MILLARD qui pilote ce projet parce que c'est un travail de longue haleine, Mme HATON-PEREZ, Nathalie CARO, l'ensemble du service Urbanisme, la DGST. Aujourd'hui, ce n'est qu'une étape. Après il y aura le PLU et je voudrais terminer sur ce point, le PLU c'est un document d'urbanisme, un document opposable aux tiers, il fera des contents, il fera même sans doute des mécontents et des déçus notamment des propriétaires qui espéraient, c'est tout à fait légitime, une valorisation de leur foncier. Il y aura donc des attentes déçues et je crois qu'il est important justement par rapport à ces déceptions et à ces mécontentements de resituer les règles par rapport à un projet : le projet donne de la force, le projet donne une légitimité au règlement. Cette élaboration du PLU, et ce sera le cas avec le projet de ville, est aussi l'occasion de débattre de la ville, d'échanger et certaines contributions de conseils de quartiers sont particulièrement étoffées et méritent la diffusion. Nous le ferons, et nous savons que les règlements peuvent être d'autant mieux respectés et porteurs d'effets positifs qu'ils s'inscrivent dans une culture commune. Nous pouvons souhaiter qu'avec l'élaboration du PLU, avec l'élaboration du projet de ville, nous développons davantage cette culture de la ville, cette culture commune.

**M. LE MAIRE :** Merci Michel, je crois qu'un très gros travail a été fait. Peut-être que lorsque nous irons dans les quartiers, on retirera quelques images, quelques photographies pour plus se concentrer sur les cartes qui ont été montrées et qui sont très intéressantes ; c'est plutôt là-dessus qu'on devra bâtir notre discours.

**Mme Françoise PRESSE :** Je vais rajouter quelques points concernant la mise en œuvre de la concertation autour du PADD. Faire que les villes se dotent d'un véritable projet urbain tel était le vœu du législateur dans la loi SRU. Encore fallait-il trouver comment imposer cette dimension de projet dans les documents d'urbanisme locaux, c'est le rôle qui a été dévolu au PADD préalable indispensable à l'élaboration du PLU. Il faut noter que le PADD bénéficie par ailleurs d'un statut spécifique puisqu'un débat au Conseil Municipal lui est consacré. La principale qualité de ce PADD est d'être destiné à tous les citoyens. Nous avons donc décidé en Conseil Municipal de septembre 2001 je crois, d'interpeller les conseils de quartiers pour qu'ils formulent des avis non seulement sur leur secteur mais sur l'ensemble de la ville, sur le périmètre de la ville. La démarche a donc été menée par les deux élus en charge, Michel LOYAT et moi-même et les services Urbanisme et Démocratie Participative. Cette démarche volontariste pensée très en amont a nécessité quelques réunions d'informations qui ont vu le jour à partir de juillet 2002, vous en avez le détail dans le rapport. Nous avons souhaité associer à ces réunions de conseils de quartiers également l'ensemble des comités de quartiers qui ont souvent dans leurs objectifs l'aménagement du quartier, la politique de la ville. Les premières séances ont fait l'objet d'une présentation de la démarche et des premiers éléments du diagnostic. Au fur et à mesure de l'élaboration des contributions des conseils de quartiers, nous avons enrichi la réflexion au vu de nouveaux éléments de diagnostic. Ce travail d'un type novateur puisque nécessitant des allers et retours permanents entre conseils de quartiers, services et élus, ce qu'on appelle je crois dans le jargon urbanistique : urbanisme réflexif et concourant, quelque chose comme ça. Ceci a permis de construire des avis très riches mais aussi de produire de la confiance entre les habitants, les élus et les services. En effet, il ne s'agissait pas de donner un avis sur un projet ficelé mais de construire le projet ensemble. Les conseils de quartiers ont insisté pour que leurs contributions soient diffusées largement et qu'elles soient bien enregistrées et portées comme contributions officielles, ce à quoi je m'engage à faire au maximum.

Sur la forme, nous avons dû faire face à quelques écueils. En effet, la difficulté de l'exercice a été souvent de faire le tri entre ce qui relève vraiment de la compétence du PADD et ce qui pouvait être traité par ailleurs au niveau de nos services. Les conseils de quartiers finalement se sont surtout exprimés sur les éléments d'usage du quartier : infrastructures routières, cheminements piétons et cycles, stationnement, accès aux commerces de proximité, équipements publics, espaces publics, également sur les éléments en rapport avec l'habitat : aspect, forme, densité, espace libre, plantations, mixité à tous les niveaux, habitants, générationnel, mixité de la forme urbaine, enfin sur les éléments en rapport avec l'environnement urbain, paysage urbain, ambiance, patrimoine, intégration des activités économiques. Vous retrouverez tous ces éléments par ailleurs dans le rapport général du PADD puisqu'ils ont été pris en compte dans l'ensemble des axes qu'a présentés Michel LOYAT.

Je note quand même quelques éléments importants qui reviennent régulièrement au cours de ces contributions. Je vais dire quelques grandes inquiétudes des conseils de quartiers : d'une part celles qui portent sur la dénonciation d'un urbanisme des années 70 avec principalement la hantise de l'immeuble trop haut, d'autre part un positionnement sur les transports très volontariste que l'on retrouve dans l'ensemble des contributions, je dirais de façon synthétique que la politique des transports doit avoir comme objectif de modifier la demande des usagers et non pas d'y répondre, c'est-à-dire de trouver des méthodes de substitution par rapport à l'automobile, l'automobiliste n'est plus considéré comme un consommateur obligatoire.

En conclusion sur cette concertation, je dirais que je m'engage à diffuser le plus largement possible l'ensemble des contributions -j'en ai amené un exemplaire ici, c'est-à-dire tous les conseils de quartiers pratiquement ont contribué à ce PADD si on exclut les deux quartiers pour lesquels il y a un PSMV, c'est presque la totalité des quartiers qui s'est investie dans cette affaire- à les porter à connaissance dans le cadre de l'exposition qui va avoir lieu puisque les co-présidents, les responsables urbanisme peuvent être les animateurs de leurs contributions, et je souhaite qu'on en fasse un état officiel. Je remercie donc l'ensemble des conseils de quartiers plus particulièrement pour leurs contributions.

**M. LE MAIRE :** Tu as raison de les remercier. Je crois qu'il y a eu un gros travail par, on peut dire, l'ensemble des quartiers qui ont réfléchi longuement dans le cadre de leur commission urbanisme, et aussi un travail que vous avez mené, Françoise PRESSE et Michel LOYAT, au niveau de l'ensemble des quartiers. Il faudra essayer d'être simple dans ce que nous présenterons, je t'avoue que l'urbanisme réflexif et concourant, je ne sais pas ce que c'est.

**Mme Françoise PRESSE :** C'est ce que j'appellerais plutôt la confiance dans l'élaboration de documents entre les habitants, les élus et les services.

**M. LE MAIRE :** C'est plus simple dit comme cela. Je crois qu'il faut contribuer à renforcer encore ce lien de confiance.

**Mme Martine BULTOT :** A lire la somme d'organismes, de services, de conseils de quartiers et de Bisontins qui ont été associés pour définir les grandes lignes de ce PLU/PADD, on peut penser que la concertation a été correctement menée. Cependant on reste quand même un peu sur sa faim à la lecture du document. Beaucoup de principes sont énoncés, des orientations énumérées sans qu'on puisse toucher du doigt la faisabilité, le calendrier ni déterminer quels seront les axes prioritaires. Je ne doute pas que tout ceci ait été approfondi mais le mouvement des Alternatifs pense qu'en donnant un peu plus de corps au texte qui nous était soumis ce soir, il y aurait gagné en intérêt.

En ce qui concerne la démarche participative, il est vrai que dans ce mandat un effort conséquent a été fait pour élargir la consultation des Bisontins en prenant tous les outils à notre disposition. Sensible à cette question de la démocratie sur laquelle j'interviens régulièrement, je suggère que sur tous les projets la concertation ait lieu le plus en amont possible pour permettre d'intégrer dans le cahier des charges le

plus possible d'idées, de remarques issues du terrain, des habitants pour qu'elles soient prises en compte par les équipes qui sont appelées à concourir et les projets de ce rapport entrent dans ce cadre. Dans le même esprit, les conseils de quartiers devraient être dotés de moyens plus conséquents y compris financiers.

Si on entre plus en avant dans ce rapport et quand on s'est documenté sur les axes de développement européen pour les deux prochaines décennies, on voit se dessiner une sorte de double banane qui part de l'Allemagne via Lyon, Grenoble et l'Italie d'une part et d'autre part en direction du Sud via Montpellier et Barcelone pour faire vite. Si Besançon est bien placée, elle est toutefois à peine excentrée d'où l'intérêt du TGV et la complémentarité avec Dijon, Belfort, Montbéliard, Mulhouse. Ceci, c'est une excellente initiative qui permettra à la Franche-Comté, à la Bourgogne et à l'Alsace de peser sur tous les grands dossiers structurants.

En tant que ville tertiaire et universitaire, il faut trouver comment améliorer l'offre de l'université dans le supérieur ; trop d'étudiants sont contraints de s'expatrier dans d'autres régions. Cela coûte cher aux familles et c'est une manière de faire une dernière sélection par l'argent et surtout de prendre le risque de perdre une partie des jeunes les plus brillants alors que la Franche-Comté, et Besançon en particulier, a besoin pour son développement de tout ce potentiel intellectuel.

Pour le TGV, je continue à dire que la concertation est une bonne chose mais ce n'est pas naturel de ne la prendre en compte que quand elle va dans notre sens. Pour les élus Alternatifs, nous n'avons pas changé de position, nous restons favorables au principe d'une seule gare TGV, la Viotte, en regrettant amèrement de ne pas avoir un rapport de force suffisant pour infléchir les orientations du projet d'Auxon.

En matière de logement, cette ville a toujours su s'adapter en fonction des époques en utilisant au mieux les opportunités qui se présentaient. En terme de développement durable, par exemple c'est l'utilisation des déchets non recyclables pour chauffer Planoise et en zone Ouest, le réseau souterrain de galeries qui bien avant l'heure a empêché tuyaux et fils de saccager le paysage par une pollution visuelle omniprésente. Dommage qu'on ait fini par concéder à Decaux d'implanter ses panneaux publicitaires dans cette zone. Avec les opérations de renouvellement urbain, nous sommes inquiets des possibles répercussions sur le coût des loyers pour de trop nombreuses familles. Dans le prix, pour se loger il y a la partie loyer mais il y a également la partie charges locatives qu'il ne faut pas sous-estimer. Quand on parle de développement durable, il convient de se pencher sur la conception du logement mais également peser sur la consommation d'eau, d'électricité et de chauffage. Les Alternatifs pensent que tous nos projets d'aménagement et pas seulement locatifs mais également industriels doivent aujourd'hui répondre à ce genre d'attente. Par ailleurs, s'il faut être économe d'espace, il ne faut pas tomber dans l'excès contraire en remplaçant un habitat vertical «sur-densifié» par un habitat horizontal du même type car nous ne ferons que déplacer au moins une partie des problèmes de voisinage.

Enfin en matière de transports en commun en site propre chaque fois que c'est pertinent et réalisable, le problème du maillage et de l'intermodalité est une priorité, cela a été rappelé. On le voit à Planoise par exemple avec la pétition sur les bus qui commence à circuler mais nous dirons que dans ces domaines nous sentons la volonté politique des élus en charge du dossier.

Ces quelques remarques non exhaustives sont une contribution à la réflexion. Les élus Alternatifs ont apprécié le travail qui a prévalu pour élaborer ce document même si nous avons indiqué souhaiter un document plus consistant permettant d'aller plus loin que les déclarations d'intention qui y figurent.

**M. Pascal BONNET** : Monsieur le Maire, on a eu un exposé assez dense et fourni qui je pense amènera les uns et les autres à réagir. On est au début d'une longue série de débats sur l'avenir de Besançon à moyen et long terme et il est vrai, comme vous l'avez dit vous-même, qu'il est difficile de débattre aujourd'hui parce que d'autres éléments interfèrent pour lesquels on n'a pas toujours

actuellement les réponses. Le PDU d'agglomération est à ses prémices tel qu'il s'envisage aujourd'hui. Pour la question des infrastructures routières et la liaison Nord-Est en particulier, vous avez dit lors d'un Conseil précédent votre refus d'aborder ce sujet avant la fin du mandat.

**M. LE MAIRE** : Non, j'ai dit au contraire que nous en parlerions l'année prochaine.

**M. Pascal BONNET** : J'ai compris que sur ce mandat on en restait aux questions traitées par le PPI mais c'est vrai qu'on est là dans un sujet qui va au-delà du PPI.

**M. LE MAIRE** : Je précise tout de suite qu'il est bien clair que notre PLU devra intégrer le tracé de la liaison Nord-Est.

**M. Pascal BONNET** : Donc c'est une inflexion par rapport à votre discours du moment.

**M. LE MAIRE** : Pas du tout, c'est vous qui avez mal entendu mais je n'ai pas infléchi mon discours.

**M. Pascal BONNET** : J'entends souvent mal apparemment. Vous me permettez de continuer ?

**M. LE MAIRE** : Oui mais je me permets aussi de corriger lorsqu'on dit des choses qui ne sont pas justes. Vous pouvez continuer.

**M. Pascal BONNET** : Il y a également d'autres questions qui se traitent en Agglomération, qui se traitent au-delà au niveau du SCOT. Ceci dit, je pense qu'il y a des questions d'urbanisme qui sont plus spécifiquement ville et qui aujourd'hui peuvent être débattues avec les limites que vous avez évoquées quant à la question de l'inondabilité du PPRI. Je voudrais plus spécialement évoquer la question du site Saint-Jacques sachant que là aussi on est en zone potentiellement inondable parce que comme il y a en ville un axe des sites sportifs, un axe économique qui se dessine, il y a aussi cet axe de la culture et des sciences humaines au centre-ville. Saint-Jacques est peut-être une réponse aux questions qui se posent en la matière avec la question de l'avenir des bibliothèques et médiathèques, la question du Conservatoire. Le site est vaste ; Saint-Jacques est un hôpital qui a un intérêt patrimonial mais autour certains bâtiments n'ont pas le même intérêt patrimonial, on est aussi là dans une entrée de Boucle avec la question de l'image que ça représente pour ce qui est à côté du pont Canot. Donc je voudrais vous interroger sur les perspectives qu'on peut imaginer aujourd'hui pour ce site Saint-Jacques et en particulier dans cette dimension culturelle qui pourrait être un des éléments de restructuration de cet ensemble.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Je vais commencer par féliciter M. LOYAT parce que la sémantique est parfaite dans ce dossier. Il est clair, les objectifs qu'il décrit sont ambitieux, énergiques, impressionnants pour tout dire et quand je lis les premières lignes : Besançon ville capitale, dynamique, développement équilibré, logement pour tous dans un environnement préservé et valorisé avec des quartiers où il fait bon vivre et des déplacements facilités, je crois qu'on arrête le débat car je ne vois pas comment on ne peut pas adhérer.

**M. LE MAIRE** : Mais, car il y a un mais...

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Mais je vais vous faire deux ou trois propositions et quelques remarques.

**M. LE MAIRE** : Si ce sont des propositions, elles sont les bienvenues Madame COMTE-DELEUZE.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Oui, parce que franchement présenté comme ça, on adhère.

**M. LE MAIRE** : Eh bien, j'en suis fort aise, adhérez !

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Un petit constat préliminaire quand même, Besançon sur le réseau européen, j'ai pris bonne note qu'on ne parlait plus effectivement d'une seule gare comme le disait Martine BULTOT, on ne parle plus que d'un pôle majeur à Viotte. J'en ai tiré une seule conclusion, c'est qu'on n'arrive pas toujours à faire ce que l'on envisage, alors c'est un peu embêtant quand on parle d'un projet à moyen terme.

**M. LE MAIRE** : Je ne comprends pas là ?

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : On n'avait pas fait des projets en centre-ville auxquels adhéraient les Bisontins, pour une gare unique à Viotte qu'ils étaient assez nombreux à préférer, on n'a pas pu tenir ce projet-là, cette promesse-là, donc si on n'a pas plus de réussite avec le reste, ça m'ennuie. Le référendum, ça ne vous rappelle rien ?

D'autres remarques sur les priorités et les délais mais Martine BULTOT en a déjà parlé donc je passe. Quelques beaux challenges : effectivement essayer de mettre en phase une offre foncière plus grande avec une économie d'espaces, ça risque d'être difficile mais on verra et tant mieux si on y arrive. Là où je suis plus inquiète c'est sur le développement du centre-ville et des sites périphériques, là pour le coup on a déjà du mal et j'entendais un industriel dire il y a quelque temps que ce n'était pas en multipliant les offres et les points de vente qu'on changeait le contenu du portefeuille, quand il était plat il était plat...

**M. LE MAIRE** : C'est bien vrai ! Et que proposait cet industriel, alors ? D'augmenter les salariés afin qu'ils aient plus de pouvoir d'achat ?

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Peut-être, ce serait un bon plan.

**M. LE MAIRE** : Parce que la vraie réponse est là, Madame.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Oui mais sur ce point on ne peut pas agir.

**M. LE MAIRE** : Mais c'est la baisse du pouvoir d'achat qui fait que la croissance diminue.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE** : Pour le centre ancien, on ne peut être que d'accord sur la protection de notre patrimoine et effectivement on va l'embellir, on va y attirer des touristes, peut-être même que l'UNESCO va s'intéresser à nous, peut-être même qu'on leur fera un accès à la Citadelle, peut-être une passerelle pour aller visiter les hauts de Battant depuis la place du Marché. Je voudrais bien savoir où seront les Bisontins à ce moment-là. Est-ce qu'on aura vidé le centre-ville de ses véritables résidents ? J'ai un peu peur qu'on en arrive là parce que c'est difficile, il n'y a qu'à voir ce qui se passe sur certains sites parisiens, il n'y a plus de Parisiens, il n'y aura plus que ceux qui vivent de la vente des miniatures du pont Battant et des cartes postales peut-être. Mon inquiétude sur le centre ancien est là.

Maintenant je voudrais terminer avec deux ou trois petites suggestions ; une sur la valorisation du patrimoine puisqu'on en est au square Saint-Amour, est-ce qu'on ne pourrait pas essayer d'y adapter ce que Lyon a fait par exemple autour de la Préfecture par le biais d'expositions permanentes ou en l'équipant d'équipements visuels avec des lumières qui permettent d'y faire des expositions de photos ou autres. C'est une première suggestion.

Une deuxième concerne l'éclairage de la voirie, on avait déjà évoqué le problème il y a quelques mois à propos de la rénovation de la voirie de façon à profiter de ces nouvelles méthodes d'éclairage vers le sol qui permettent à la fois d'économiser l'énergie et de protéger la nuit. Puis une troisième remarque à propos des modes doux, on parle beaucoup de se déplacer à vélo, on a parlé des parkings voitures et il y a un oublié, c'est le parking vélos. Cela a l'air...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est absolument pas oublié et si vous aviez été avec nous à l'inauguration du parking la semaine dernière, on y a évoqué la mise en place de ces parkings sur la ville. Je voulais vous rappeler aussi que nous débattons d'un PADD qui est la première phase d'un PLU, on ne rentre pas là dans le détail du positionnement du parking.

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Ce n'est pas un détail. Quand on circule à vélo, je vous garantis qu'aller se mettre au parking Chamars ce n'est plus très intéressant.

**M. LE MAIRE :** Vous n'avez pas à aller à Chamars. D'autres parkings pour les vélos seront mis en place...

**Mme Catherine COMTE-DELEUZE :** Je crois Monsieur le Maire qu'il faut que vous alliez dans des villes qui sont habituées à circuler à vélo comme Karlsruhe, vous avez des mini-parkings vélos réguliers qui permettent à un cycliste de s'arrêter tous les 50 ou 100 mètres.

**M. LE MAIRE :** Je ne suis pas d'accord avec vous, vous confondez, cela concerne le Plan des Déplacements Urbains, le PLU c'est autre chose. Juste une parenthèse, je crois que dans ce domaine, et les usagers du vélo s'en rendent compte et le disent, sur l'utilisation du vélo à Besançon avec entre autres ce que nous a proposé Corinne TISSIER, je crois qu'on a déjà considérablement avancé. Il y a encore des choses à faire mais nous verrons cela plutôt dans le cadre du PDU.

**Mme Marie-Guite DUFAY :** Quelques remarques pour un éclairage complémentaire au titre de l'action sociale et de la solidarité. D'abord, dans la recherche d'une organisation urbaine plus solidaire, je voudrais rappeler qu'on a un impératif de devoir d'innovation pour promouvoir des modes d'habitat adaptés d'une part aux personnes âgées compte tenu des conséquences du vieillissement, pas simplement dans notre ville, c'est dans notre société, et puis tenir compte aussi du recul important que nous avons par rapport au logement des personnes handicapées. Ce que je veux dire, c'est que l'adaptation des logements est inefficace si la réflexion ne se porte pas en même temps sur l'environnement proche des logements en question afin que la personne qui est fragilisée par la perte d'autonomie puisse continuer à vivre chez elle comme c'est souvent son choix tout en n'étant pas isolée. Alors si on doit être en recherche d'innovation, il faut déjà commencer par innover en travaillant autrement et je voudrais dire que je me félicite du travail qui est mené en ce moment conjointement par le CCAS et le service de l'urbanisme parce que j'ai le sentiment, et j'ai conscience que ça n'a pas été le cas tout le temps dans des périodes antérieures, que la coopération qui s'établit CCAS/Urbanisme est une marque qui traduit bien qu'on va dans le bon sens. Et cette démarche de diagnostic partagé entre CCAS et urbanisme, je voudrais dire qu'elle est rappelée par le Président de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, M. ROSSINOT, et le Président de l'Union Nationale des CCAS comme un enjeu structurant, ça a été rappelé lors du récent forum national de la Fondation de France : «vieillir dans son village, vieillir dans son quartier, des aménagements à inventer ensemble».

Deuxième chose, très rapidement, quand on parle de concertation c'est effectivement capital mais les besoins, qui correspondent aux personnes les plus fragiles, ne sont pas forcément exprimés par les personnes qui sont dans la concertation que nous organisons et il faut que nous ayons le souci de compléter la concertation très importante qui est faite dans les conseils de quartiers par d'autres démarches. Je voudrais souligner l'intérêt des enquêtes dont nous ont rendu compte récemment les membres du Conseil des Sages parce qu'ils enquêtent sur les besoins des personnes âgées et nous intégrons actuellement le résultat de ces enquêtes dans la réflexion sur le projet de renouvellement urbain de Clairs-Soleils. Je voudrais dire aussi qu'il y a intérêt à amener ces questions d'urbanisme dans les conseils de vie sociale, dans les conseils d'usagers que le CCAS est en train de mettre en place au titre de la loi Démocratie et Proximité et de la loi 2002 dans tous ses établissements et dans tous ses services.

Enfin dernière chose, je voudrais dire que la prise en compte de la question sociale dans le projet de développement urbain doit pouvoir être la traduction de nos valeurs de fraternité, de citoyenneté en terme de reconstitution de l'offre d'hébergement et de logements, des logements-foyers puisque certains ne pourront pas être dans les années à venir réhabilités et en terme de développement de nouvelles stratégies vis-à-vis des publics en difficulté et pour cela nous devons travailler en partenariat étroit avec le Conseil Général.

**M. Éric ALAUZET :** Je voulais apporter quelques éléments d'analyse mais vraiment au cœur de ce qu'on peut considérer comme le PADD et le PLU. Il y a deux questions : où construit-on, comment construit-on ? La question du quand, pour revenir sur la question de Mme COMTE-DELEUZE est un peu secondaire, en tout cas elle apparaîtra plus nettement dans le PLU mais le PLU n'a pas vocation à déterminer toutes les échéances, c'est plutôt un cadre qu'on fixe, une philosophie, où et comment.

C'est à la lumière des enjeux de la loi SRU que Michel LOYAT a rappelés tout à l'heure qu'on peut répondre à ces deux questions notamment. Je voudrais revenir sur un point précis en réalité, c'est celui de l'économie d'espace et par conséquent de la densité urbaine, c'est un sujet crucial, central, et la mixité des fonctions, les deux sont liés. En quoi la densité, la mixité des fonctions sont-elles décisives ? Pour plusieurs raisons : c'est la densité urbaine qui permet l'économie d'espace, la préservation d'espaces naturels entre autres, je pense à la forêt, aux collines, aux espaces agricoles, l'espace des Vallières, par exemple, qui était il y a encore quelques années considéré comme un endroit à urbaniser et qui ne l'est plus aujourd'hui dans les propositions que l'on fait mais je ne vais pas passer en revue tous les espaces. Cette économie d'espace, cette densité qui permet aussi de préserver des espaces verts naturels en périphérie ou en cœur de ville mais aussi dans les quartiers, ce sont les parcs, les jardins ou les espaces publics en général, c'est véritablement ce qui est en jeu dans l'économie d'espace et la densité.

La densité et la mixité, qui sont intimement liées, permettent ensemble d'offrir un niveau élevé de services dans les quartiers, services de proximité accessibles qui donnent plus d'autonomie aux quartiers dans les gestes de la vie quotidienne, donc moins de déplacements automobiles en particulier, une facilitation des déplacements collectifs parce que la densité permet d'apporter du transport en commun efficace et puis elle permet aussi par la proximité de favoriser les déplacements doux. Ainsi ça veut dire, entre autres, économie d'énergie et diminution des rejets polluants. On voit comment la chaîne arrive au cœur du développement durable, c'est vraiment le cœur à mon avis de ce projet. C'est bien ces deux priorités qui permettent de répondre aux deux enjeux fondamentaux du développement durable, premièrement la préservation de la biodiversité, deuxièmement la lutte contre le réchauffement climatique pour peu que tout le monde fasse la même chose partout par l'économie d'énergie. Ce sont ces deux enjeux qui, dans l'histoire du développement durable, ont scellé l'accord de la Communauté Internationale en 1992 à Rio, traduit à Kyoto quelques années plus tard par le protocole contre le réchauffement climatique. Donc pour moi c'est le cœur du débat.

Quant à la densité, il faut approfondir car c'est un sujet un peu délicat. Je mets de côté la question évoquée par le Maire et par Michel LOYAT des densifications excessives qui ont pu être réalisées ici ou là notamment dans des quartiers qui avaient une identité et qui l'ont malheureusement perdue parce qu'un immeuble est venu pousser là au milieu. Cette question va un peu à l'inverse mais je la mets de côté, elle est significative mais elle n'exclut pas que l'on dise que globalement il faille densifier. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire faire le choix d'une forme résolument urbaine et notamment de l'habitat collectif. Ce doit être notamment le cas de nouveaux quartiers comme les Vaîtes où l'habitat collectif doit être l'élément prépondérant mais ça veut dire aussi un renouvellement des formes d'habitat. Je crois qu'on doit sortir du débat un peu manichéen du pavillon sur 10 ou 15 ares auquel on peut accéder après des années d'effort et d'économie souvent quand les enfants sont grands et vont partir d'ailleurs et l'immeuble collectif dans lequel on « galérerait » tout le début de sa vie. Je crois qu'on a d'autres choses à inventer. Il nous faut une offre innovante et c'est ça aussi la proposition et Michel l'a dit, c'est qu'on apporte une offre différente

d'habitat pour répondre, non seulement aux envies parce que c'est la question, mais aussi aux besoins. Et un des précédents intervenants l'a dit. A propos des transports, il ne s'agit pas de modifier la demande pour les automobilistes mais de répondre à leur demande. Enfin bref, il ne s'agit pas simplement de répondre aux besoins mais de modifier les comportements.

Je pense que la notion de ville à la campagne serait une notion erronée porteuse de confusions et d'erreurs stratégiques y compris sur le plan du rayonnement de Besançon et de la compétition européenne, je vais y revenir un instant. Je crois que nous manquerions à notre mission si nous devions simplement accompagner une tendance naturelle qui serait la réponse aux envies et à la maison individuelle en ville. Nous devons créer, je l'ai dit, de nouvelles réponses aux besoins. Il y a deux pistes pour cela, la maison de ville qu'on appelle la maison en bande qui a existé historiquement mais qu'on a malheureusement laissée de côté, et la maison collective. Prenez ces maisons qui sont rue du Polygone par exemple, on ne fait plus ce type d'habitat et je crois qu'on a tort. On doit renouer avec ce type d'habitat qui est l'alternative à la maison individuelle. Donc on doit déplacer le curseur et faire en sorte d'avoir une offre assez attractive pour que certaines personnes qui seraient tentées par la maison individuelle puissent basculer sur ce type d'habitat. Ces types d'habitat peuvent largement y contribuer pour peu que l'on soigne la construction, la qualité environnementale notamment, qu'on fasse valoir l'attrait des équipements publics à partager, ce qui existe dans ces quartiers et qu'on ne peut pas avoir dans les lotissements ou les lieux où il y a de la construction individuelle. On peut aussi valoriser le moindre coût des charges parce que dans ce type d'habitat, on dépense beaucoup moins de charges en chauffage, en énergie notamment. J'insiste au passage pour dire que c'est bien cet urbanisme qui fait la ville au sens du lien social, qui l'incarne et qui le favorise beaucoup plus que l'habitat individuel.

Un autre argument plaide pour la densité, c'est l'ambition et notamment européenne. Nous savons bien qu'à l'échelle de l'Europe, Besançon est un nain, que nous ne faisons pas le poids. Il nous incombe donc, au-delà des coopérations, dont le Maire aura l'occasion de reparler je pense dans quelque temps, que nous aurons à développer et des réseaux à tisser avec d'autres villes pour créer, avec Dijon et Mulhouse qui sont dans la même situation que nous par rapport aux métropoles européennes, de donner plus de consistance à la ville pour vraiment honorer notre rôle de capitale régionale et jouer ce rôle. Cela veut dire épaissir le centre-ville et Michel a dit comment le centre-ville devait s'élargir, grandir parce qu'il est relativement petit et puis inscrire les voies urbaines principales au cœur d'une trame urbaine qui soit, elle aussi substantielle, qui permette encore d'élargir un peu plus le centre-ville.

Je vais en terminer pour dire que nous sommes clairement à un tournant avec ce PADD par rapport à ce qu'on imaginait il y a quelques années, pas seulement à Besançon mais dans l'ensemble des villes, que c'est une rupture avec une conception un peu nostalgique, presque néo-rurale on pourrait dire, d'une ville qui disperse l'habitat avec des maisons individuelles un peu partout et sature rapidement -ce n'est pas parce que Besançon a un peu plus d'espace, d'autres villes n'en ont plus du tout, qu'on doit tartiner l'espace- pour aller vers une ville plus moderne. Je la qualifie comme ça car elle allie l'urbanité et la nature comme facteur de bien-vivre et d'attractivité. Maintenant il va falloir travailler dans le détail, mais en tout cas je voulais remercier aussi Michel LOYAT qui a animé le groupe de travail et qui a conduit la réflexion pour ce PADD.

**Mme Corinne TISSIER :** Je veux souligner la prise en compte claire dans ce PADD des moyens de déplacements alternatifs à la voiture. Il s'agit bien de développer le maillage de transports en commun à l'intermodalité et de favoriser ces moyens de déplacements alternatifs à la voiture. Un point je pense sera à qualifier, c'est la politique de stationnement ambitieuse et cohérente. La façon dont elle est présentée peut d'ailleurs être interprétée de façon différente selon le point de vue où l'on se place. Cette question évidemment sera traitée dans le cadre du PDU, c'était un maillon faible du précédent. Néanmoins une disposition de la loi SRU devrait permettre dans un certain nombre de secteurs de la ville de mettre en cohérence notre politique de stationnement et le développement des transports en commun, puisqu'elle

signale la diminution des places de stationnement sur les axes structurants de transports en commun et je crois que ce sera un élément important si l'on veut être efficace et rendre les transports en commun plus attractifs. On pourra dès lors parler de politique de stationnement ambitieuse et cohérente dans le cadre d'une urbanisation plus harmonieuse et également d'une meilleure qualité de vie des Bisontins.

**M. Michel JOSSE :** Les prévisions 2005 à 2020 comme vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, portent à 20 000 habitants supplémentaires sur l'Agglomération, soit 13 000 sur la ville, soit 800 logements neufs sur 15 ans. À notre avis, vu la rareté du foncier à Besançon et la forte demande, ce n'est pas 800 logements par an qu'il faudrait mais 900. En conséquence, il faudrait accélérer la commercialisation sur 4 années au lieu de 5 sur le Vallon du Jour qui est une belle réalisation pour ces 300 logements et mettre déjà à l'étude des implantations dans les quartiers qui vont se développer. Je parle plus particulièrement des secteurs des Vaîtes et les Planches de Relançons, car il faut un certain nombre d'années pour voir éclore ces projets et commercialiser les terrains. Entre temps, naturellement nous avons les Hauts de Chazal comme autre alternative sans oublier l'opération de la Mouillère qui est en phase terminale de commercialisation et les ORU des Clairs-Soleils et Planoise naturellement à moyen terme.

Sur l'offre de diversification des logements, je suis tout à fait d'accord avec les choix qui ont été faits, avec la mixité des petits collectifs, les maisons de ville, l'habitat intermédiaire et la maison individuelle. En revanche j'exprime pour notre groupe un souhait, à savoir l'augmentation de la part de construction de maisons individuelles sur la Ville de Besançon. En effet en 2003, sur 770 logements autorisés, il faut le savoir mes camarades, la maison individuelle représente 11 % des 770 logements, soit 84 maisons individuelles. Le collectif public représente 19 %, soit 143 logements et le privé 70 %, soit 543 logements donc ça fait 770 logements, la maison individuelle 84 avec 11 %, nous souhaiterions que la part de la maison individuelle sur Besançon passe à 160 logements, c'est-à-dire 20 % de plus. C'est un souhait naturellement. Pourquoi cette démarche ? Pour répondre aux 82 % des Français qui rêvent et veulent une maison individuelle suivant l'étude du CREDOC de février 2004, un sondage a été fait par l'UNCME, l'Union Nationale des Constructeurs de Maisons Individuelles et le Crédit Foncier. On va me rétorquer que la maison individuelle est dévoreuse d'espace ; il faudra donc sensibiliser les candidats à la construction pour réaliser leur habitat sur des parcelles petites, voire de 500 m<sup>2</sup> environ. Dans ces zones pavillonnaires, il faudra dans la mesure du possible prévoir un ou deux parkings communs. Pourquoi un ou deux parkings communs ? Parce qu'il y a l'obligation de faire sur chaque parcelle deux parkings qui ne sont jamais réalisés, par exemple sur la Combe Saragosse, M. LOYAT y habite et moi aussi donc on peut voir qu'ils ne sont pas réalisés. Les voitures stationnent n'importe comment ; il faut donc prévoir dans les opérations de lotissement un parking commun pour les visiteurs et les amis qui viennent vous voir afin de ne pas perturber la circulation et la qualité de vie. Et il faudrait, si ce n'est pas réalisé, comme à la Combe Saragosse, ne pas délivrer les certificats de conformité.

Il faudrait aussi peut-être intégrer dans les zones pavillonnaires réalisées par la Ville une prime pour les candidats à la construction qui respecteraient le principe du développement durable, c'est-à-dire les matériaux écologiques, la récupération des eaux de pluie, certains chauffages solaires qui pourrait être une ristourne sur le prix de vente du terrain. En effet 78 % des personnes interrogées, toujours suivant l'étude du CREDOC, sont prêtes à payer plus cher pour la construction respectant les principes du développement durable. Alors je pense que mes amis les Verts pourraient me rejoindre sur ce souhait et que la Ville de Besançon pourrait être un précurseur en la matière en donnant une prime et en baissant le prix du terrain lorsqu'on le vend, je pense que ce serait une très bonne idée.

**M. LE MAIRE :** Tu vas pouvoir rallier beaucoup de monde sur le développement durable.

**M. Michel JOSSE :** Ma proposition était de mettre en place une prime pour faire avancer...

**M. Jean ROSSELOT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la terminologie administrative, les fameux POS, Plan d'Occupation des Sols, se sont fait une grande renommée comme documents de structuration du développement opposables aux tiers et faisant des contents et aussi des mécontents comme cela a été dit. Les Plans d'Occupation des Sols, c'est fini et nous sommes au temps des Plans Locaux d'Urbanisme qui sont finalement des POS améliorés mais qui sont toujours opposables aux tiers et qui sont en effet d'une grande importance théorique et pratique pour la délivrance des permis de construire.

Ce qu'il y a d'innovant dans la loi solidarité et renouvellement urbain, c'est qu'elle oblige, cela a été dit je n'invente rien, que l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme soient contenus dans un projet global d'urbanisme et d'aménagement communal, comme dit la loi elle-même, dans une vision globale du territoire communal et tout cela doit être l'objet du Plan d'Aménagement et de Développement Durable que vous nous présentez. La loi prescrit qu'un PADD caractérise bien tous les quartiers à restructurer, à requalifier, identifie bien tous les espaces du territoire communal et leurs fonctions et dessine un programme d'actions. La loi est très précise d'ailleurs qui prévoit les actions et opérations, voyez qu'on descend à un niveau assez fin. Alors je ne peux que vous dire que, de ce point de vue-là, je reste sur ma faim avec le document que vous nous présentez parce qu'il est trop général, il est trop abstrait sauf exception comme sur le site des Vaîtes, il manque de liant et pour me résumer j'ai envie de vous dire Monsieur le Maire que votre PADD...

**M. LE MAIRE :** Il manque de souffle !

**M. Jean ROSSELOT :** Oui, vous avez de bonnes références !

**M. LE MAIRE :** Il va falloir que tu te renouvelles Jean, il manque de souffle et d'ambition.

**M. Jean ROSSELOT :** Je veux vous dire les choses autrement Monsieur le Maire, de manière plus poétique. Je peux vous dire que votre PADD on ne peut pas en tomber amoureux pourtant dans l'esprit qu'en a voulu la loi, c'est un document sensible, c'est un document porteur, c'est un document qui doit entraîner et on ne peut pas vraiment en tomber amoureux.

Des thèmes connus sont ressassés comme les deux ORU, des thèmes très importants ne sont pas traités comme ils devraient l'être vu l'importance comme la stratégie d'accueil du TGV, il y a trois lignes, comme le transport et le stationnement, comme le tourisme où il n'y a même pas le mot européen dans le paragraphe de 4 lignes qui y est consacré, des thèmes mal traités, des thèmes sur lesquels il n'y a rien ou presque rien et qui font pourtant l'objet d'une très grande attente de nos concitoyens. Je ne veux pas être trop long comme on a pu l'être peut-être jusqu'à maintenant. Concernant le transport en site propre, le logement comme l'a très bien développé notre ami Michel, des thèmes comme le devenir, on en apprend plus par la presse que par vous et pourtant on est au cœur du sujet de l'Espace Vauban et des espaces militaires en général sur la ville, des friches de la SNCF, des Prés de Vaux, du site du port fluvial, des entrées de ville. Comment pouvez-vous Monsieur le Maire, ce n'est pas méchant ce que je vous dis, mais je voudrais vous mettre face à vos propres contradictions, comment pouvez-vous aujourd'hui nous parler de programmes, de projets d'aménagement, de développement durable quand il y a seulement 10 jours vous nous présentez une entrée de ville capitale pour la capitale, l'entrée Est qui n'est même pas figurée avec son articulation avec la rocade Nord-Est ? C'est pourtant ce à quoi doit répondre un projet d'aménagement et de développement, ça doit s'articuler, ça doit montrer les lignes de force, ça doit présenter une diversité active et dynamique et en même temps liée, cohérente et de ce point de vue-là, et ce sera ma conclusion, ça manque en effet, je n'ai pas dit de souffle, de force, de dynamisme et de cohérence, c'est la raison pour laquelle c'est un document insuffisant et on s'abstiendra.

**M. LE MAIRE :** Courageusement ! Je te fais remarquer quand même qu'il n'y a pas de vote mais ce n'est pas grave, ça montre l'intérêt avec lequel tu étudies les dossiers.

**M. Jean ROSSELOT** : Ce n'est pas gentil.

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas envie d'être gentil !

**M. Jean ROSSELOT** : Monsieur le Maire, attendez...

**M. LE MAIRE** : Monsieur ROSSELOT, vous aurez la parole à nouveau mais pour l'instant c'est Michel ROIGNOT qui l'a.

**M. Michel ROIGNOT** : Monsieur le Maire, au terme de son exposé excellent, Michel LOYAT nous a invités à débattre de la ville et je crois qu'effectivement, Éric ALAUZET le disait aussi, nous sommes aujourd'hui un peu à un tournant avec une réflexion qui va engager les 10-15-20 ans qui s'ouvrent devant nous. Éric ALAUZET a posé la question du où et du comment. Je souhaiterais revenir un peu sur le «quoi» parce que ça me paraît important, que fait-on ? Cette réflexion sur l'urbanisme c'est une réflexion sur l'organisation de la ville, l'organisation de la vie dans la ville pour ces 15-20 prochaines années et le document, et Michel l'a développé tout à l'heure, insiste beaucoup sur les déplacements, sur les transports, sur les questions d'activité économique, sur les logements. Tout ceci est naturellement important et doit naturellement être développé.

Je voudrais simplement insister sur un point, c'est que l'avenir d'une ville c'est bien sûr tout cela mais ce n'est pas seulement cela et indiquer qu'il me paraît que dans le document, la réflexion sur les équipements publics devrait pouvoir être étoffée davantage qu'elle ne l'est actuellement, qu'ils soient culturels ou sportifs, tout ce qui apporte un supplément d'âme à tout ce qui est, je dirais, le basique, la base, les déplacements, les logements, les activités économiques. Il faudrait qu'on puisse étoffer un peu cette partie-là et je voudrais simplement de ce point de vue, dans le domaine culturel que j'anime depuis trois ans, souligner l'importance, c'est indiqué dans le document mais peut-être qu'il faudrait le développer, que nous avons à positionner dans les quartiers un certain nombre d'équipements culturels et je voudrais citer deux orientations, tout ce qui a trait à la lecture publique, tout ce qui a trait à l'accessibilité, à l'accès aux documents de culture, que ce soit les livres, que ce soit les CD, tous les supports modernes, les médias modernes de communication et je crois que nous avons intérêt et que nous devrions vraiment réfléchir sur ce premier point. Et également, offrir dans les quartiers une réflexion, je ne dis pas dans tous les quartiers, mais qu'on ait quelques quartiers où de manière importante on puisse offrir cette réflexion et ces aménagements de médiathèque.

Deuxième chose qui correspond à l'importance dans notre ville, nous avons la chance d'avoir un grand nombre d'associations, de compagnies qui oeuvrent dans le domaine culturel. La demande de toutes ces compagnies, toutes ces associations, c'est d'avoir des lieux pour pouvoir travailler et je crois que nous devrions à l'occasion de la réflexion sur ce PLU, sur ce PADD, réfléchir aussi dans les quartiers en terme d'équipements publics à tout ce qui pourrait être des lieux capables d'accueillir ces associations pour qu'elles puissent exprimer leur activité artistique, que ce soit dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique et d'autres, des arts plastiques. On devrait réfléchir à tout cela parce qu'on a actuellement une pression très forte, une demande très forte, je parle pour l'aspect culturel mais dans le domaine associatif en général il y a une demande très forte d'équipements publics qui me paraît insuffisamment prise en compte dans le document même si c'est cité.

**M. LE MAIRE** : Je suis d'accord avec toi, sauf qu'on en parlera plus dans le cadre du projet de ville que dans le cadre du PADD. C'est quand même plus là qu'on devra en rediscuter mais la demande est là effectivement et elle est très forte.

**M. Benoît CYPRIANI** : Le projet tel qu'il nous est présenté est sensible à l'aspect d'économie d'espace à laquelle moi-même j'ai été sensible depuis le début du mandat. En effet, il organise le renouvellement urbain, la réutilisation de friches urbaines et parfois même la densification dans les

quartiers anciens. Pour permettre cette densification, des études ont été menées de façon minutieuse et subtile sur quelques quartiers : Chaprais et la Butte et ces deux études sérieuses permettent de penser que les évolutions dans ces quartiers se feront avec le souci de préserver leur ambiance et leur urbanité. Toutefois, ce projet n'est pas tout à fait tel que nous l'aurions souhaité car il entérine et il organise tout de même l'étalement de la ville. Quand on voit l'ensemble des opérations sur des territoires nouveaux : les Vaïtes, les Tilleroyes, les Montboucons, les Planches, cela correspond à peu près à 150 hectares, ça fait 7 fois les Grands Bas, on est là aux limites de l'efficacité de ce que j'appellerai le filtre développement durable. En effet, concernant le type d'habitat à construire, deux points de vue s'affrontent et tous les deux se réclament du développement durable.

Le premier considère qu'il faut faire de la Ville avec un grand V avec du collectif donc une densité significative, donc comme l'a dit Éric tout à l'heure, une économie d'espace et une meilleure efficacité des réseaux y compris des transports en commun et c'est par exemple ce qui pourrait se faire sur les Vaïtes où un projet parle d'une densité de 50 logements à l'hectare.

Le second point de vue qui se réclame toujours du développement durable estime que si l'on fait de l'individuel, cela fixera ici ceux qui veulent partir en périphérie, donc ça fera moins de distance parcourue en véhicule privé donc moins de gaz à effet de serre. C'est le projet qui est souvent dominant, c'est le projet des Planches ou des Montboucons où sont prévus 11 à 20 logements à l'hectare. 11 à 20 logements à l'hectare c'est un peu ce que demande M. JOSSE dans son intervention tout à l'heure et évidemment si tous les Français vivaient avec ce type de surface, il faudrait faire des villes de la taille de la France.

D'autre part, on arrive difficilement à faire de la Ville avec un grand V avec des secteurs étalés, avec son caractère urbain, sa convivialité, etc. On a été entendu sur un certain nombre de points, on a pu échanger nos points de vue, on en a débattu, on a fait évoluer le dossier que vous voyez sur beaucoup de points et puis sur ceux qui n'ont pas évolué, on peut considérer que nous nous sommes suffisamment écoutés pour être d'accord sur nos objets de désaccord.

De toute façon quand on sait ce que nous avait concocté le précédent Adjoint à l'Urbanisme, urbaniser les Vallières, le chemin des Ragots soit 45 hectares, la Chapelle des Buis quelques centaines d'hectares, face à cette véritable boulimie d'espaces naturels, face à cette politique au bulldozer à laquelle nous avons échappé, on se dit que le projet qui nous est présenté est presque sobre.

**M. LE MAIRE** : Donc tu es presque content ?

**M. Benoît CYPRIANI** : Oui.

**M. LE MAIRE** : C'est ce que je retiens mais que vous ayez contribué à faire évoluer la réflexion, c'est sûr, d'ailleurs je crois que c'est réciproque, je crois que les avis ont évolué de chaque côté et c'est bien.

**M. Jean-Claude ROY** : Ce débat exprime les orientations d'urbanisme impulsées par la collectivité et dans ce cadre-là je dirais que la loi SRU est une chance puisqu'elle nous permet dans un projet de ville d'associer l'organisation de la cité et d'anticiper la prévision des déplacements. Et Michel LOYAT, rapidement sur «l'accessisme» et je pense que ce sera développé dans les quartiers et dans le forum, a présenté des orientations qui anticipent le développement des déplacements. J'en rappellerai quelques-uns, c'est hiérarchiser et achever le réseau viaire, on l'a vu à travers le plan rapidement tout à l'heure, c'est bien présenté, le réseau d'agglomération, le réseau principal urbain concentrique, le réseau urbain des pénétrantes, le réseau collecteur inter-quartiers, le réseau de desserte fine, c'est dans le document, c'est dans l'orientation, le secteur piétonnier. C'est inscrire la liaison Nord-Est avec le double objectif, inscrit au PDU, qui permet de requalifier le boulevard Nord d'une part et de prévoir un TCSP dans

les deux sens. C'est inscrire la liaison Est du secteur des Vaîtes comme un outil, un système traité en avenue urbaine avec un système de rabattement sur un parc relais avec l'intégration des cycles et d'un TCSP. C'est inscrire la liaison Ouest Mitterrand boulevard Nord qui assure des liaisons inter-quartiers mais qui relie le boulevard Nord à un autre boulevard, on fait des réseaux concentriques qui permettent une mobilité, une fluidité. C'est aussi insister sur l'intermodalité et dans le projet il est prévu des emplacements à différents endroits dans la ville pour créer des haltes nouvelles urbaines, pour développer le pôle multimodal de la gare Viotte dans un projet de valorisation de la ligne nouvelle dans une vision du projet TGV Rhin-Rhône achevé avec la branche Sud. Je limiterai là mon propos parce que beaucoup de choses ont été dites, je voulais simplement insister sur ces points-là.

**M. Jean ROSSELOT :** Juste un mot de forme et sans vouloir polémiquer non plus, je pense qu'il ne faudrait pas que vous soyez, en tant que Président de cette assemblée, désobligeant avec ses membres. Je vous l'ai déjà dit, il est plus facile d'être à votre place qu'à la mienne. Je ne suis pas à temps plein, je n'ai pas de très nombreux collaborateurs administratifs et techniques et pourtant sur mon temps de loisir, j'ai pris le temps de comparer la loi qui crée le PADD et j'ai dit ce que je pensais de votre PADD car je suis là pour ça. Ce que vous nous écrivez et que j'ai bien lu, peut être sujet à interprétation : vous nous invitez, pas seulement à débattre mais aussi à acter, on pouvait donc supposer qu'il y aurait un vote à caractère au moins indicatif. J'en ai terminé Monsieur le Maire.

**M. Pascal BONNET :** Je voudrais intervenir sur le point qui concerne l'anticipation du TGV dans le document où il est question de la connexion des pôles principaux de l'agglomération et plutôt de pôles à vocation économique classique. Je pense qu'il ne faut pas oublier, c'est cité ailleurs mais peut-être bien le mettre dans ce paragraphe aussi, les pôles touristiques et culturels qui jouent un rôle essentiel dans le développement attendu de l'agglomération, il me semblait important de le rappeler. Je voulais aussi redire, comme Jean ROSSELOT, qu'on est dans un débat d'orientation mais le mot «acter» nous avait laissés perplexes et en cas de vote on s'abstenait puisqu'on n'avait pas la certitude qu'il y ait ou non de vote. Je voudrais souligner que lorsque Jean ROSSELOT a évoqué le mot abstention, vous avez ajouté courageux, il faudrait éviter des réactions de ce type-là avec votre opposition, je trouve, parce que vous avez vécu des situations d'opposition. L'abstention, la non-participation au vote font partie du débat démocratique ; on peut être contre quand on veut marquer nettement une opposition, on peut ne pas voter, ça fait partie des lois démocratiques et de notre liberté, donc laissez-nous quand même cette liberté et cette responsabilité.

**M. LE MAIRE :** Je vous la laisse totalement et je vous remercie pour ces conseils que Conseil après Conseil Municipal vous m'adressez.

**M. Christophe LIME :** Très rapidement parce que les élus communistes ont participé à la discussion et à l'élaboration de ce PADD. Je voudrais simplement souligner trois points qui me paraissent positifs : arriver à cette discussion dans le respect de la démocratie, avoir organisé la concertation et avoir pris en compte l'ensemble des problématiques de la ville et de l'agglomération. Je suis très très fier que cette loi ait été portée à l'époque par un ministre communiste.

**M. LE MAIRE :** Qui était un excellent ministre d'ailleurs comme tous les ministres communistes, et comme d'ailleurs tous les ministres du Gouvernement de Lionel JOSPIN. Je le pense sincèrement car je les connaissais tous très bien spécialement les ministres communistes et verts.

**M. Michel LOYAT :** Ce ne sera pas à proprement parler une conclusion et encore moins une réponse point par point, je crois que ce n'est pas l'objet de cette présentation du PADD au Conseil Municipal puisque fondamentalement c'est une étape pour aboutir au PLU, et le PADD qui figurera dans le document final, selon la loi, doit être plus bref. J'en profite pour rappeler gentiment bien sûr à Jean ROSSELOT qu'il y a eu la loi SRU qui a déterminé le PLU et la place du PADD qui, à l'époque, était un

document opposable. Et il y a eu une nouvelle loi plus récente, la loi Urbanisme et Habitat, en 2003, qui a un peu modifié les choses et notamment qui ne rend plus le PADD opposable et qui en définit bien les contours. Nous n'avons absolument pas cette obligation de déterminer quartier par quartier les actions à mener, etc. Le PADD encore bien moins que le PLU ne sont pas des documents de programmation et je crois qu'Éric ALAUZET l'a bien dit, c'est un cadre. Alors nous pouvons naturellement affirmer dans le PADD qu'il y a des priorités, nous le faisons par exemple concernant les Vaïtes, nous disons que pour nous c'est un secteur d'urbanisation prioritaire. Nous n'indiquons absolument pas un calendrier car ce n'est pas l'objet du PADD et ce n'est pas non plus l'objet du PLU. Je crois que nous sommes tout à fait conformes à l'esprit de la loi. C'est même peut-être un texte un peu long en tout cas, par rapport à d'autres villes, nous avons cherché à la fois à donner des orientations générales mais également à indiquer des options. Je crois qu'elles n'ont pas échappé aux uns et aux autres, notamment lorsque l'on parle de maintien par exemple de secteur agricole ici ou d'urbanisation prioritaire là et qu'on indique pour telle ou telle zone que c'est notamment avec du collectif et de la maison de ville, ce ne sont pas que des orientations générales.

Je remercie les intervenants de participer à cette réflexion et je crois que plusieurs interventions traduisent bien les échanges qui ont déjà eu lieu. Je pense notamment aux interventions complémentaires d'ailleurs à mon avis avec quelques nuances d'Éric ALAUZET et de Benoît CYPRIANI. Je crois effectivement que nous avons eu des échanges qui ont contribué à enrichir ce PADD. Nous avons également des divergences, non pas fondamentales, notamment sur cette notion d'étalement urbain, urbaniser les Vaïtes, urbaniser les Planches à mon sens ce n'est pas participer à l'étalement urbain, c'est au contraire un des moyens d'éviter qu'une partie de la population aille à 10 km, 15 km de la ville mais ce sont des réflexions que nous avons eues. Nous avons beaucoup réfléchi sur le développement qu'il y a à faire d'une offre innovante effectivement d'un habitat intermédiaire ou d'un habitat individuel qui permette une certaine densité et là nous n'avons pas de recette. Je crois que ce que l'on peut dire, c'est que si nous n'avons pas à répondre mécaniquement aux envies des gens parce qu'effectivement dans ce cas-là nous mettrions tout l'espace en maisons individuelles, ce qui serait absolument calamiteux, pour autant nous devons prendre en compte les comportements qui se traduisent par des actes, par exemple lorsqu'une partie de la population quitte Besançon pour construire à la périphérie et, à partir de là effectivement, nous réaffirmons l'importance d'augmenter la part de l'individuel probablement dans les proportions que d'aucuns souhaiteraient mais ça reste une option.

Michel ROIGNOT a souligné l'enrichissement qu'il faudrait faire pour les équipements, ce sera fait dans le projet de ville. Si nous avons eu une réflexion plus aboutie, elle figurerait dans le PADD mais finalement cela figurera dans un autre document. Voilà pour le principal.

Concernant les Alternatifs, je note avec intérêt leur position. Je n'avais pas eu la contribution de l'AREV, j'ai maintenant la position des Alternatifs et je les invite naturellement à enrichir la réflexion si possible avant que le PLU ne soit arrêté parce que ce serait naturellement un peu tard. Je suis optimiste. Voilà les principales choses sinon je ne veux pas revenir point par point. Naturellement c'est une présentation un peu synthétique qui a été faite, un peu sèche. Je ne suis pas et ce n'est pas une confidence, amoureux du PADD que j'ai présenté, je ne serai pas amoureux probablement du PLU mais en tout cas, je pense que, puisqu'il a été cité, comme le précédent adjoint à l'urbanisme qui avait préparé le terrain, qui avait fait un gros travail, nous avons et je crois que c'est le cas d'ailleurs de tous les élus qui aiment leur ville, la passion et nous nous impliquons naturellement complètement pour dessiner la ville de demain.

**M. LE MAIRE :** Je te remercie Michel, je crois qu'il y a eu effectivement ce soir globalement un bon débat et que ce n'est qu'une première phase, une première étape. Nous aurons bien entendu l'occasion de reparler de tout cela dans les quartiers avec toi et Françoise PRESSE et aussi en Conseil Municipal. Je crois que ce PLU, tout comme d'ailleurs le projet de ville, a deux exigences qui sont à mon avis

fondamentales ; c'est tout d'abord mettre en valeur le dynamisme de la Ville. Le dynamisme c'est-à-dire le développement et le rayonnement de Besançon et même si cela ne peut pas faire plaisir à tout le monde, on commence à constater que la Ville de Besançon n'est pas qu'une belle ville qui dort mais c'est aussi une ville harmonieuse et dynamique. L'harmonie aussi bien sûr, je le disais parce qu'il est important que cette ville reste une ville où il fait bon vivre, où l'on est bien ensemble, c'est capital. Marie-Guite DUFAY est justement intervenue à ce titre pour dire combien il fallait que chacun y trouve sa place, les jeunes, les moins jeunes, les personnes âgées, les étudiants ; ce sont effectivement deux axes forts sur lesquels nous devons toujours être très attentifs.

Pour le PADD comme pour le PLU, trois fils rouges sont essentiels : le développement durable et je redis à nouveau que ce n'est pas pour faire beau, ce n'est pas pour faire plaisir à Benoît CYPRIANI même si ça peut lui faire plaisir, c'est une exigence, une nécessité. J'observe d'ailleurs que notre ami Michel JOSSE est lui aussi devenu un fervent partisan, et je m'en réjouis, du développement durable. Je crois que nous devons être attentifs à cela et que nous devons agir d'une façon très transversale parce que le développement durable doit être rattaché à cette notion de transversalité.

Deuxièmement ce PADD, ce PLU est fait pour les habitants de Besançon. Donc la concertation devra être excellente, parfaite et nous allons y porter beaucoup d'attention et puis, et là c'est pour faire plaisir à Jean-Claude CHEVALLER, on devra être en liaison, en osmose totale avec notre agglomération puisque là aussi on ne peut pas imaginer un seul instant qu'il pourrait y avoir une réflexion sur la ville qui ne soit pas articulée avec l'agglomération puisque je rappelle, même si c'est évident, que la ville fait partie de l'agglomération. C'est un travail sur lequel je pense on ne doit pas se diviser, c'est un travail prospectif, c'est un travail qui va influencer sur le devenir de la ville pendant certainement une décennie, pour que chacun vive bien à Besançon, qu'il n'y ait pas d'exclusion, qu'on évite les ghettos.

Et puis comme l'ont dit Éric et Michel, on doit trouver une nouvelle forme urbaine, inventer de nouvelles formes d'habitat. Je suis comme Michel un peu moins intégriste, ce n'est pas péjoratif, pas du tout, un peu moins directif que Benoît par rapport à cela et je pense qu'on doit pouvoir concilier l'ensemble des demandes. On sait très bien, entre autres parce que le foncier est cher et rare, c'est d'ailleurs parce qu'il est rare qu'il est cher, qu'on ne construira pas d'immenses lotissements sur Besançon avec des maisons individuelles bâties au milieu d'un terrain arboré de 15 ares. On sait très bien que les nouvelles formes d'habitation, et là je suis d'accord avec Éric quand il dit qu'on n'a rien inventé, c'est ce qu'on peut appeler maison de ville, maison en bande, ce qu'on appelle aussi du R + 1 avec des attiques, car combien d'entre nous ont grandi dans des maisons où il y avait un escalier central et deux, quatre, six ou huit appartements. Tout cela, c'est quelque chose que l'on va redécouvrir, mais prenons aussi garde et Michel LOYAT l'a dit à juste titre, que nous trouvions quand même des formes d'habitat suffisamment intéressantes pour que l'on ne fuie pas Besançon et qu'on n'assiste pas à un étalement de l'agglomération, c'est aussi à mon avis un équilibre à trouver. Je pense que tous, les uns les autres, nous devons nous impliquer dans cette réflexion pour qu'effectivement Besançon demeure une ville d'avant-garde mais qu'elle demeure aussi une ville solidaire parce que souvent l'avant-gardisme ça conduit à la sécheresse intellectuelle et à des villes qui ne sont pas conviviales. Or nous tenons tous ici -en tout cas en ce qui concerne la majorité, mais je pense l'ensemble du Conseil- à ce que Besançon reste une ville où il fait bon vivre et c'est l'image que nous sommes en train de forger d'une ville agréable, d'une ville où il fait bon vivre, où il fait bon étudier, où l'on reste de plus en plus après ses études, même si certains peuvent partir ailleurs, une ville dynamique. Mais nous aurons l'occasion de rediscuter de tout cela.

Je n'ai pas remercié le bureau d'études pour la qualité de son travail, donc je le fais».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris acte des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

*Récépissé préfectoral du 10 décembre 2004.*